

**RAPPORT ANNUEL DU GRAND DOLE**

**SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

*Décembre 2025*

## AVANT-PROPOS

Depuis 2010, l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet portant engagement national pour l'environnement, dite "Grenelle 2", soumet les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, à la réalisation d'un rapport annuel de synthèse de la situation en matière de développement durable.

Aussi, selon le décret n°2011-687 du 17 juin 2011, ce rapport a pour objectif d'évaluer l'ensemble des politiques publiques, orientations et programmes menés par le Grand Dole et définis dans son projet de territoire 2020-2026, mais également les actions conduites au titre la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, au regard des cinq finalités du développement durable fixées au niveau national et mentionnées à l'article L110-1 du Code de l'Environnement :

- La lutte contre le changement climatique,
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, ainsi que de la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent,
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- L'épanouissement de tous les êtres humains,
- La transition vers une économie circulaire.

# INTRODUCTION

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est composée de 47 communes, sur une superficie de 425 km<sup>2</sup>, pour une population totale de 56 342 habitants, soit une densité moyenne de 131 habitants au km<sup>2</sup>. Le territoire se compose d'une ville centre, dont la population représente 47,5 % de la population totale de l'Agglomération et de communes à caractère plus rural.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a adopté son projet de territoire 2020-2026 en septembre 2021. Ce document s'articule autour d'une triple ambition de transition écologique, de cohésion territoriale et de développement économique, et repose sur une démarche commune et concertée avec toutes les communes membres.

Ces trois ambitions se déclinent dans chacune des orientations stratégiques développées dans cette feuille de route sur le mandat :

- Développement économique,
- Attractivité et Rayonnement du Territoire,
- Innovation et Cohésion des populations,
- Coopérations et solidarités territoriales.

Ainsi, l'ensemble des objectifs internationaux du développement durable définis par les Nations Unies sont couverts par les projets et politiques publiques défendues par le Grand Dole dans son projet de territoire.

## Le Plan Climat Air Energie Territorial en toile de fond

En adéquation avec les nouvelles dispositions réglementaires et le rôle confié aux intercommunalités dans la transition énergétique, la CAGD a formalisé son engagement dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'échelle du territoire de l'intercommunalité en 2017, lequel a été adopté par délibération le 18 décembre 2019.

Le PCAET s'appuie sur un diagnostic territorial complet à partir duquel les élus et partenaires locaux ont définis des priorités stratégiques pour atteindre un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 75% d'ici 2050 (*Stratégie Nationale Bas Carbone*) tout en œuvrant pour la résilience du territoire et la baisse de sa vulnérabilité face au réchauffement climatique.

Un plan d'actions a été établi, avec des objectifs chiffrés associés, à court, moyen (2030) et long (2050) terme, afin de détailler les six axes stratégiques retenus : rénovation énergétique des bâtiments, réduction de l'impact environnemental de la mobilité et de l'industrie, développement des énergies renouvelables, promotion d'une agriculture durable et résiliente, et sensibilisation des acteurs du territoire et des citoyens.

Les objectifs sont triples : réduire les émissions de gaz à effet de serre, réduire la consommation énergétique et consommer plus d'énergie renouvelable.

Depuis, les axes stratégiques définis dans ce document orientent les politiques publiques de la collectivité et les priorités de ses contractualisations comme le Contrat de Transition Ecologique et Industriel (CTEI) signé en janvier 2020, ou encore le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), signé le 2 septembre 2021.

## L'engagement du Grand Dole dans un Contrat d'Objectif Territorial

La communauté d'agglomération s'est engagée en 2022 dans une nouvelle proposition de contractualisation avec l'ADEME, qui a pour but d'évaluer l'action de la collectivité en matière de transition écologique et énergétique. Le contrat d'une durée de 4 ans, du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2026, se déroule en deux phases :

- Diagnostic initial pendant la première année,
- Puis mise en œuvre des actions.

Le plan d'actions de ce contrat d'objectif territorial (COT) reprend les plans d'actions préalablement définis dans le PCAET, le CTEI ou encore le CRTE, et est complété avec de nouvelles actions qui ont été identifiées lors du diagnostic initial.

Afin de travailler sur l'ensemble des enjeux de la transition écologique et de favoriser la transversalité des actions, le contrat se compose techniquement de deux grandes sous-parties :

### A. Climat – Air – Energie

- Stratégie territoriale de réduction des émissions de gaz à effet de serre et planification sectorielle des réductions des consommations d'énergie,
- Mise en œuvre transversale de cette stratégie : rénovation énergétique des bâtiments, construction durable, urbanisme, mobilités, approvisionnement énergétique, éclairage public, etc.
- Exemplarité du patrimoine de la collectivité

- Production énergétique locale (énergie renouvelable et valorisation énergétique des déchets résiduels)
- Diagnostic de la vulnérabilité du territoire face au changement climatique et programme d'adaptation (eau, agriculture, forêt, urbanisme, tourisme, biodiversité, etc.)

#### B. Economie Circulaire

- Définition d'une stratégie globale de politique d'économie circulaire sur le territoire,
- Développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets, y compris avec les acteurs économiques du territoire,
- Mise en place d'outils pour favoriser les changements de comportement,
- Mise en œuvre d'une politique d'Écologie Industrielle Territoriale en lien avec les entreprises,
- Exemplarité de la collectivité.

A ce jour, le diagnostic initial a été réalisé sur ces deux volets Climat-Air-Energie et Economie Circulaire et a été présenté aux élus lors d'un comité de pilotage en juillet 2024.

## Table des matières

AVANT-PROPOS .....	2
INTRODUCTION .....	3
Table des matières.....	5
AXE 1 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	6
Encourager l'innovation .....	6
Développer l'offre d'accueil d'entreprises .....	8
Faciliter l'accès à l'emploi et à la formation pour les habitants du Grand Dole.....	11
Dynamiser le développement commercial .....	13
AXE 2 – INNOVATION ET COHÉSION DES POPULATIONS .....	16
Renforcer les liens entre les acteurs contribuant à la politique jeunesse.....	15
Moderniser le parc scolaire et périscolaire .....	19
Définir une identité culturelle grand doloise .....	19
Conforter et valoriser l'Éducation Artistique et Culturelle à tous les âges de la vie .....	22
Assurer un accès pour tous aux infrastructures sportives .....	24
Moderniser et diversifier les offres de mobilité.....	26
Assurer un accès à la santé pour tous .....	30
Favoriser l'accès aux services pour les seniors.....	31
Favoriser l'accès à une alimentation locale de qualité.....	33
Accompagner la transition écologique.....	35
Assurer une gestion durable de la ressource en eau et maintenir sa qualité .....	38
Améliorer le service de gestion des déchets en réduisant son impact environnemental .....	41
Poursuivre la transformation numérique du territoire .....	43
Sécuriser l'espace public et stratégie locale de prévention de la délinquance.....	44
AXE 3 – ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT DU TERRITOIRE.....	43
Développer les atouts touristiques, les équipements de loisirs et de plein air.....	46
Valoriser notre histoire et relier nos patrimoines .....	50
Identifier les potentialités immobilières et foncières sur les communes .....	51
Améliorer l'accueil des gens du voyage .....	52
AXE 4 – COOPERATIONS ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES .....	51
Organiser et renforcer les relations entre les 47 communes et le Grand Dole.....	53
Organiser l'ingénierie territoriale .....	54
Aménager le territoire de façon cohérente et équitable .....	56
Coopérer avec les territoires voisins .....	56

# AXE 1 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'un des principaux enjeux pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est de renforcer le rayonnement et l'attractivité de son territoire et de renforcer son identité. Cet objectif s'avère indispensable pour se démarquer des métropoles voisines et être reconnu au sein de la Région Bourgogne Franche-Comté. Cela implique notamment de faire du territoire un terrain économique attractif et innovant, de dynamiser l'économie locale, de promouvoir les activités existantes et de favoriser les installations d'entreprises, afin de générer de nouvelles richesses et attirer de nouveaux habitants.

## 1. Encourager l'innovation

Dans un contexte macroéconomique fluctuant, soumis à des variations rapides et des épisodes de crise aigus comme celui de la Covid-19, la diversité économique et industrielle du bassin du Grand Dole s'avère être un véritable atout. Les entreprises prennent la pleine mesure des grands enjeux de l'économie mondiale, comme le numérique, la transition écologique, l'industrie du futur, la responsabilité sociétale, qui génèrent en local des opportunités pour les prochaines années. La réactivité de la Communauté d'Agglomération face à ces enjeux est indispensable.

## 2. Développer un écosystème territorial de valorisation, de distribution et de consommation autour de l'hydrogène coproduit du site industriel INEOS-Inovyn

Plusieurs partenaires institutionnels et privés poursuivent les échanges sur ce projet dont l'objectif est d'accélérer le déploiement de la mobilité lourde zéro émission dans le Grand Est, à partir de l'hydrogène coproduit issu du site de Tavaux.

Les acteurs travaillent ensemble sur les modalités technico-économiques de la compression puis du transport de l'hydrogène et en parallèle, sur l'identification des potentiels de consommation.

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire.

## 3. Accompagner les projets d'installation, de développement et d'innovation de la filière agricole

Afin de contribuer à cet objectif, le service économique du Grand Dole accompagne les différents porteurs de projets au fil de l'eau, en lien avec la Chambre d'Agriculture du Jura et l'association Initiative Dole Territoires.

En 2023 deux projets ont été accompagnés par le biais de ce dispositif : la création d'une activité de maraîchage à Saint-Aubin, et la création d'une boulangerie biologique et éco-responsable à Dole.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, par le biais de conventions de mise à disposition établies avec la SAFER Bourgogne Franche-Comté, facilite l'accès à du foncier agricole sur des sites dont elle est propriétaire à Brevans ou Rochefort-sur-Nenon.

Le Pays Dolois Pays de Pasteur travaille également sur cette action à travers le Plan Alimentaire Territorial (PAT), avec plusieurs actions liées au développement de la filière agricole locale :

- un fonds de prêt d'honneur « alimentation de proximité » a été mis en place en 2023 au sein de l'association Initiative Dole Territoires pour soutenir les projets d'activités liés à la diversification agricole, aux circuits courts et à la transition alimentaire. Le Grand Dole a apporté son concours actif à la création de ce dispositif. Ce "prêt d'honneur transition alimentaire" est à taux zéro, et porte sur des montants compris entre 5 000 euros et 45 000 euros, avec une moyenne estimée à 10 000 euros. Les projets éligibles sont ceux d'installation agricole hors cadre familial, de diversification, de développement favorisant les circuits courts et les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Le fonds serait aussi ouvert aux projets non agricoles répondant aux orientations du PAT, favorisant la transition alimentaire et l'alimentation de proximité. En 2024, un projet de reprise de ferme à Saint-Aubin a été accompagné dans ce cadre sur le territoire grand dolois ;
- Un forum des opportunités a eu lieu le 3 avril 2024, avec 45 exposants qui ont tenu un stand, et 10 start-ups la transition alimentaire qui ont participé au concours « Croquons l'innovation ». Au total plus de 500 visiteurs ont été accueillis. Accompagnement des projets de mise aux normes, extension, diversification des productions locales selon les projets ;
- Accompagnement des projets d'extension et modernisation des fruitières à comté reposant sur une approche

environnementale et sociale ;

- Etc.

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire.

**4. Renforcer le développement endogène du bassin économique par l'accompagnement à la création/reprise d'entreprises, en s'appuyant sur les structures présentes (Initiative Dole Territoires, BGE, SASTI, chambres consulaires...) et les outils financiers mobilisables**

Cette action est menée au fil de l'eau par le service développement économique du Grand Dole, qui entretient des relations étroites avec ces différents partenaires pour une meilleure collaboration et donc un meilleur accompagnement des structures souhaitant s'installer sur le territoire.

C'est également dans ce but que le Grand Dole anime un point unique d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets. Suite à l'installation du pôle universitaire dans les anciens locaux du Centre d'Activités Nouvelles, ce point d'accueil est désormais localisé à Passerelle Entreprises à Dole, de manière temporaire. Les études préalables au lancement du chantier d'une nouvelle pépinière d'entreprises construite par la SEM AKTYA au sein du Pôle INNOVIA ont été conduites en 2025, pour une livraison de l'équipement prévue à horizon fin 2026.

Partenaires : Initiative Dole Territoires, BGE, CCI du Jura, SASTI, ADIE, France Active

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

**5. Réduire les impacts économiques locaux de la crise sanitaire de la Covid-19 à court et moyen terme et relayer l'action de relance économique impulsée à l'échelle nationale et régionale**

Action terminée en 2022.

**6. Renforcer la coordination avec les partenaires du développement économique, mettre en œuvre les "groupes-projet" adéquats pour faciliter l'accueil et l'accompagnement des entreprises et lever les freins éventuels (financiers, réglementaires...)**

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'attache à poursuivre de manière régulière la mobilisation des acteurs et partenaires locaux du développement économique : services de l'Etat, de la Région, Agence Economique Régionale, ADEME, chambres consulaires, dès lors que les situations et projets des entreprises le nécessitent. En 2025, le Grand Dole s'est particulièrement attaché à mobiliser les partenaires et à accompagner deux projets de relance d'entreprises : la reprise du site Ynsect de Dole par la société KEPREA ainsi que la création de l'entreprise FHYBERA, à la suite de la fermeture de MAHYTEC.

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- indéfinie au regard de la lutte contre le changement climatique (selon projets) ;
- indéfinie au regard de la protection de la biodiversité et des milieux (selon projets) ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et indéfinie au regard de la transition vers une économie circulaire (selon projets).

**7. Poursuivre la dynamique de mobilisation des entreprises née du Contrat de Transition Industrielle et Écologique du Grand Dole**

Dans la continuité de la démarche initiée en 2018 avec "Territoire d'Industrie" puis poursuivie dans le cadre du Contrat de Transition Écologique et Industrielle puis du Contrat de Relance et de Transition Écologique du Grand Dole, l'agglomération entendait relancer de manière spécifique la dynamique industrielle locale en se portant candidate à la phase 2 de Territoire

d'Industrie.

Le Grand Dole a donc établi, aux côtés des entreprises et de ses partenaires, un programme d'action ambitieux, autour des axes forts suivants : lever les freins au recrutement, accélérer la transition écologique et énergétique, faire des territoires des écosystèmes d'innovation, et mobiliser un foncier industriel adapté. Ce programme d'action est défini pour la période 2023-2027.

Le programme a concrètement été relancé avec l'arrivée d'un nouveau chargé de mission territoire d'industries en mai 2024 et avec la constitution d'un nouveau binôme élue / industriel référent de ce programme, avec Claire Bourgeois-République, Vice-présidente du Grand Dole en charge du développement économique, et Yves Courtemanche, directeur de l'usine Syensqo à Tavaux. Les réunions de projets ont activement repris après l'installation du comité de pilotage de ce nouveau programme en juillet 2024.

La dynamique collective de Grand Dole Territoire d'Industrie s'est renforcée en 2025, avec l'appui d'une quinzaine d'entreprises industrielles qui constituent le socle de la démarche.

Un certain nombre d'actions ont ainsi été engagées, en particulier sur les thèmes de la transition écologique et de la promotion des métiers de l'industrie :

- Organisation de 2 rentrées économiques du Grand Dole (2024 et 2025) sur le thème de l'industrie
- Campagne de communication sur les métiers de l'industrie à l'occasion de la semaine de l'industrie 2025
- Organisation d'un événement sur l'attractivité et la marque employeur, notamment dans l'industrie, avec la CCI en octobre 2025
- Dossier spécial industrie dans le Grand Dole Mag
- Promotion du territoire aux salons Global Industrie Lyon et Business Industries à Dijon
- Relai auprès des industriels pour des demandes de stages/alternances et relai local de l'AIPMI (Association pour l'Information et la Promotion des Métiers de l'Industrie) pour des propositions de stages dans l'industrie.
- Intervention/présentation des missions du service Développement économique et mise en avant de l'industrie et de Territoires d'Industrie auprès de professeurs de collège lors des journées du CLEE (Comité Local Ecoles Entreprises).
- Promotion du Fonds Vert Territoire d'industrie en transition écologique (2 dossiers identifiés et soutenus : ALPHA CARBONE et KEPREA)
- Atelier décarbonation de l'industrie, participation de 10 des plus importants industriels du Grand Dole
- Lancement d'un plan de mobilité inter entreprises sur la zone du Tumulus avec BOUVARD ALINA, PARROT ET C&K
- Membre du groupe de travail "Mieux produire" de la COP régionale et partage des actions mises en place par BOUVARD en séance plénière
- Participation au séminaire TI sur l'Écologie Industrielle Territoriale

#### Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- indéfinie au regard de la lutte contre le changement climatique (selon projets) ;
- indéfinie au regard de la protection de la biodiversité et des milieux (selon projets);
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire.

## **Développer l'offre d'accueil d'entreprises**

L'attractivité du bassin économique réside en partie dans sa capacité d'accueil de nouveaux projets et de nouvelles entreprises. Le PLUI du Grand Dole affirme la volonté d'une consommation économe du foncier à usage économique. Dans ce contexte, la Communauté d'Agglomération, aux côtés de ses partenaires institutionnels, doit faire preuve d'agilité et d'innovation pour mobiliser une offre d'accueil ambitieuse et équilibrée de foncier et d'immobilier à vocation économique.

### **8. Concrétiser l'extension de la zone économique de Rochefort-sur-Nenon (35 ha) et définir son positionnement thématique**

Les études de faisabilité engagées par le Grand Dole en 2022 pour le projet d'extension de la zone d'activités économiques de Rochefort-sur-Nenon ont abouti en 2023.

Elles ont notamment fait ressortir une présence significative de zones humides au sein de l'espace concerné. De fait, il est proposé dans un premier temps de procéder à l'aménagement des secteurs de la zone d'activités future non concernés par la présence de zones humides (15 ha environ), qui font d'ores et déjà l'objet d'un projet d'implantation logistique et industriel porté par la société AXATOM. Les études techniques préalables sont donc engagées en ce sens et se sont poursuivies en 2024.

Une révision allégée du PLUI du Grand Dole, engagée en 2023 et adoptée en 2024, a permis également de mieux prendre en compte les spécificités du site et assurer son développement futur en pleine connaissance des contraintes environnementales.

La décision d'annulation du PLUI du Grand Dole a mis en suspens le projet en 2025 et a conduit à l'abandon du projet porté par AXATOM. Néanmoins, la SAFER Bourgogne-Franche-Comté, missionnée par la collectivité pour la maîtrise foncière du site, a poursuivi ses démarches, qui devraient aboutir début 2026.

#### Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- Non évaluée à ce jour au regard de la protection de la biodiversité et des milieux, selon surfaces artificialisées et compensation mise en place ;
- neutre au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

### **9. Développer l'offre immobilière au sein des pôles économiques du Territoire**

L'offre immobilière au sein des espaces économiques du Grand Dole connaît une progression importante sous l'impulsion de programmes privés (Choisey, zone du Tumulus), mais également par le biais de deux opérations d'envergure pilotées par la SEM AKTYA avec le concours du Grand Dole :

- création d'une pépinière et d'un hôtel d'entreprises au sein du Pôle INNOVIA
- requalification de l'ancien site industriel SNDR à Dole (zone du Défois)

Ces deux opérations, démarrées en 2025 et qui seront livrées fin 2026, permettent de proposer une offre immobilière à vocation économique à la fois ambitieuse et diversifiée, en offrant la possibilité aux entreprises de disposer d'un parcours d'hébergement complet.

#### Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire.

### **10. Mobiliser les moyens nécessaires à la requalification des espaces délaissés : innover dans l'ingénierie technique et financière**

Cette action menée au fil de l'eau par le service développement économique consiste principalement en une mission de veille du service sur les locaux pouvant potentiellement devenir vacants dans les prochaines années et ainsi anticiper le nombre de locaux à requalifier. Cette action est intégrée aux objectifs du programme Territoire d'Industrie et peut également contribuer à augmenter l'offre immobilière d'entreprise.

#### Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire.

#### Poursuite de l'action en 2026 et pistes d'amélioration :

Poursuite de la veille continue par le service. Un certain nombre de mutations sont intervenues en 2025 dans des locaux vacants, en particulier dans les espaces commerciaux de Choisey et Dole.

### **11. Constituer des réserves foncières pour anticiper les développements à venir mais également pour apporter des compensations agricoles et/ou environnementales**

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a établi en 2019 un partenariat avec la SAFER Bourgogne Franche-Comté, qui

prend la forme d'une convention d'accompagnement pour la maîtrise foncière. Cette convention, portant sur la totalité du territoire intercommunal, avait pour objets principaux la réalisation d'une étude foncière prospective, la négociation foncière des emprises de projets et la constitution de réserves foncières.

En 2023 et de manière complémentaire à ce conventionnement initial, il a été proposé de missionner de manière spécifique la SAFER sur le projet d'extension de la zone d'activités de Rochefort-sur-Nenon, afin d'acquérir la maîtrise foncière du site. La SAFER Bourgogne Franche-Comté procède ainsi de manière privilégiée au recueil d'engagements pour le compte de la collectivité ou fait l'acquisition des emprises concernées, avant de les rétrocéder à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. La maîtrise foncière de ce site devrait ainsi être acquise début 2026. La SAFER s'attache également dans ce projet à identifier des solutions de compensation pour les exploitants agricoles impactés par ce projet.

Le Grand Dole reçoit également des sollicitations directes de propriétaires fonciers souhaitant se délaisser de certaines parcelles. Il est notamment en cours d'acquisition d'une partie importante du patrimoine foncier, classée en zone agricole et naturelle du PLUi, appartenant à la société SYENSQO, qui souhaite s'en dessaisir ainsi que des reliquats autoroutiers de APRR sur les communes de Châtenois et Choisey. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole vient également de faire l'acquisition d'emprises foncières sur la commune de Châtenois, incluses dans le périmètre du site Natura 2000 du Massif de la Serre et situées le long d'un cours d'eau, présentent des enjeux importants tant pour les habitats naturels que les espèces d'intérêt communautaire.

#### Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux, au vu des efforts de compensation d'artificialisation réalisés ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

### **12. Accompagner les entreprises dans une consommation économe du foncier**

En application de la Loi Climat et Résilience du 20 août 2021, le Grand Dole a réalisé en 2023 son inventaire des zones d'activités économiques, avec le soutien méthodologique de l'Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté et de la CCI du Jura. Cet inventaire a permis de recenser au total :

- 40 zones d'activités économiques,
- 657 unités foncières, dont 25 identifiées comme vacantes au titre de la Loi Climat et Résilience, soit un taux de vacance de 3.81 %.

La réalisation de cet inventaire est une première étape dans cet objectif d'accompagnement mais cette action est également dépendante des différentes opportunités qui peuvent se présenter.

#### Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique car limiter les nouvelles imperméabilisations permet de protéger les puits de carbone ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux, avec la promotion de la réutilisation du foncier existant ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

### **13. Permettre l'accueil de nouvelles activités au sein des sites industriels existant**

Cette action est dépendante des différentes opportunités qui peuvent se présenter et en 2023 le Grand Dole s'est engagé aux côtés de la SEM AKTYA, dont il est actionnaire, dans le projet de requalification de l'ancien site industriel SNDR situé rue du Défois à Dole. Le projet consiste en l'acquisition du site (12 000 m<sup>2</sup> bâtis pour sur une parcelle de 26 000 m<sup>2</sup>), puis en une réhabilitation progressive visant à proposer des cellules d'activités à destination d'entreprises.

Le projet de requalification (acquisition du site incluse – en cours à ce jour) est estimé à 5,5 M€. Le Grand Dole intervient par le biais de son dispositif d'Aide à l'Immobilier d'Entreprises, à hauteur de 200 000 €.

#### Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique car limiter les nouvelles imperméabilisations permet de protéger les puits de carbone ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux : la réutilisation d'un site en friche permet de limiter le besoin d'artificialisation ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;

- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire à travers la réutilisation d'un bâtiment vacant.

Poursuite de l'action et pistes d'amélioration :

Selon opportunités.

#### **14. Faire évoluer le Centre d'Activités Nouvelles, pépinière d'entreprises du Grand Dole et compléter l'offre d'hébergement par un hôtel d'entreprises**

Le Centre d'Activités Nouvelles (CAN), pépinière d'entreprises du Grand Dole, proposait jusqu'au printemps 2024 un certain nombre de locaux (ateliers, bureaux) et services à destination des entreprises en création, et disposait également d'un point d'accueil et d'accompagnement unique des porteurs de projets de développement économique. Suite à l'ouverture en 2023 de deux nouvelles formations universitaires à Dole (BUT « Sciences des Données » et « Packaging, Emballage, Conditionnement »), le site du CAN a été réaménagé pour pouvoir accueillir ces formations dans un pôle universitaire à la rentrée de septembre 2024.

Dans cette perspective et afin de renforcer le développement et l'animation du Pôle INNOVIA, il est projeté de relocaliser cette pépinière d'entreprises dans la zone INNOVIA, et de compléter ce projet par une offre immobilière en hôtel d'entreprises. Ce site devrait voir le jour courant 2026.

En attendant, le guichet unique d'accueil et d'information pour les porteurs de projets est localisé à Passerelle Entreprises rue Bougauld à Dole.

### **Faciliter l'accès à l'emploi et à la formation pour les habitants du Grand Dole**

Le maintien d'un niveau bas de demande d'emploi dans le territoire et la réponse aux besoins de recrutements des entreprises sont deux enjeux majeurs de l'action économique de la collectivité. Certains secteurs d'activité, comme la logistique, sont d'ores et déjà impactés par une tension forte concernant la main d'œuvre disponible, quand d'autres secteurs sont confrontés à des problématiques récurrentes d'attractivité. Pour que cette problématique ne devienne pas un frein à la concrétisation de projets d'implantation ou de développement, une intervention globale, coordonnée avec les acteurs du service public de l'emploi et de la formation, est à mettre en œuvre.

#### **15. Pourvoir aux besoins des projets d'emploi en cours ou à venir, en particulier dans le secteur de la logistique et de l'industrie**

Le Grand Dole œuvre pour la promotion et communication sur les projets de recrutement en cours des entreprises du territoire par le biais des publications de la collectivité, mais favorise également la mise en relation des employeurs avec les acteurs de l'emploi : Pôle Emploi, mission locale, Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), etc.

Le Grand Dole a notamment apporté une nouvelle fois son concours technique et financier à plusieurs événements en 2025 : un Job dating organisé par la Voix du Jura, un forum "métiers et formation" organisé par la Mission Locale le 19 février ainsi que le forum "Emploi et Alternance" organisé conjointement par la Mission Locale de Dole Revermont et le Pôle Emploi de Dole le 14 mai 2025.

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

#### **16. Valoriser la qualité du bassin d'emploi local en direction des porteurs de projets exogènes**

Il s'agit ici de pouvoir attirer des entreprises, porteurs de projets ou nouveaux habitants dans le territoire. Dans cet objectif, plusieurs actions ont été réalisées en 2025 :

- l'accompagnement des projets de création ou de développement d'entreprises exogènes identifiés par Business France et relayée par l'Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté
- la présence aux salons Global Industrie Lyon et Business Industries à Dijon
- la participation active à la démarche d'attractivité résidentielle "Ici c'est franchement bien" portée par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. Une "chargée d'accueil" est mobilisée dans les services du Grand Dole pour accompagner les personnes identifiées dans le cadre de la démarche régionale. Une brochure de promotion du Grand

Dole a été réalisée dans ce cadre et à fin 2025, l'implantation d'une dizaine de nouveaux foyers a été concrétisée dans le Grand Dole

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

**17. Renforcer les parcours d'accès à l'emploi proposés au sein des Structures d'Insertion par l'Activité Économique**

Le Grand Dole lance chaque année un appel à projets à destination des différents structures d'insertion locales : une enveloppe annuelle de 100 000 € permet alors le financement d'une centaine de parcours individuel d'insertion, porté par ces structures, ainsi que quelques actions collectives d'insertion telles que l'organisation de jobs datings ou autre évènement lié à l'emploi.

Pour cela, le Grand Dole est partenaire des différentes Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) présentés sur le territoire comme les associations Coop'agir, Jura Services, Régie de Quartier des Mesnils Pasteur, Indibat, Association de Lutte Contre le Gaspillage (ALCG), Tempo, Roue de Secours, etc. mais également d'autres structures telles que l'Espace Jeunes et Pôle Emploi.

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

**18. Développer la formation initiale et continue sur les secteurs d'excellence**

Pour contribuer à cet objectif, l'association Dole Sup a lancé dès 2021 une large consultation auprès des chambres consulaires, des associations d'entreprises et également directement auprès de certaines entreprises locales afin d'identifier plus précisément leurs besoins en formation.

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

**19. Développer l'enseignement supérieur. Promouvoir les dispositifs de professionnalisation et d'apprentissage auprès des entreprises du Grand Dole**

Les conclusions de la consultation des entreprises locales et des chambres consulaires ont été utiles pour les réflexions et discussions entretenues par le territoire avec l'université de Bourgogne-Franche-Comté. Celles-ci ont mené à l'ouverture en septembre 2023 de deux nouvelles filières universitaires à Dole : un BUT Sciences des Données et un second Packaging, Emballage et Conditionnement, marquant ainsi le retour de l'Université à Dole, 600 ans après sa création au cœur de la Ville. Celles-ci sont depuis septembre 2024 installées dans les locaux de l'ancien Centre d'Activités Nouvelles du Grand Dole, rue de Verdun à Dole.

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

## **20. Apporter une offre d'accompagnement clé en main pour les nouveaux salariés arrivant sur le territoire et pour leur famille**

Le Grand Dole recevait quelques demandes diverses et variées de la part de nouveaux arrivants sur le territoire afin de mieux anticiper et appréhender leur installation sur le territoire. Cela peut concerner des questions administratives, de scolarisation des enfants, de recherche d'emploi pour le conjoint, de recherches de nouveaux loisirs ou encore aider à la recherche d'un logement. Ces demandes étaient à ce jour traitées au fil de l'eau mais la volonté de formaliser un kit et une procédure d'accueil complet avait rapidement émergée afin d'améliorer continuellement ce service rendu à la population.

En 2024, la communauté d'agglomération a intégré le dispositif régional « venez vivre en Bourgogne-Franche-Comté », un plan inédit d'attractivité résidentielle. Un agent de la communauté d'agglomération du Grand Dole a ainsi été désigné référent de ce programme, dont la première action est un questionnaire national visant à recenser les volontés d'arriver sur le territoire.

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2026 et pistes d'amélioration :

Continuer à amender la formalisation d'une procédure d'accueil à l'échelle grand doloise, y compris les informations nécessaires en amont pour les nouveaux arrivants (valoriser le cadre de vie, mettre en relation avec les agences immobilières, anticiper les inscriptions scolaires, etc.)

## **Dynamiser le développement commercial**

Confronté à des mutations profondes et des dynamiques parfois opposées, le secteur du commerce est un employeur majeur pour le territoire. Le développement de l'Office de Commerce et de l'Artisanat du Grand Dole a permis à la Communauté d'Agglomération de disposer d'un outil partenarial à disposition de toutes les formes de commerce et de promouvoir l'offre locale, par le biais du site [www.achetezadole.fr](http://www.achetezadole.fr) ou des chèques K'Dole. Il est également l'acteur du renforcement de la polarité commerciale du centre-ville de Dole. Cette action collective doit être poursuivie et renforcée au service de toutes les formes de commerce.

## **21. Freiner l'évasion commerciale et encourager le "consommer local"**

L'office de commerce et de l'artisanat du Grand Dole a officialisé le 7 octobre 2022 le lancement d'une nouvelle plate-forme qui a pour but de valoriser la consommation de proximité : [Trouvez à Dole](#).

Comptant plus de 315 adhérents dès son lancement, cette plate-forme est un véritable moteur de recherche local, permettant d'améliorer la visibilité des activités économiques du territoire. Le site internet se veut réellement exhaustif en matière d'informations sur les activités économiques présentes sur le territoire et permet ainsi à l'utilisateur / au client de savoir rapidement et facilement si un service, produit ou marque est proposé localement.

Pour un coût total de 100 € par an, les entreprises adhérentes possèdent chacune une vitrine personnelle sur ce site internet, ce qui est une très belle opportunité de soutien pour les petites entreprises n'ayant à ce jour pas encore leur propre site internet. Leur référencement sur les moteurs de recherches classiques sur internet sont ainsi également améliorés.

Après un investissement en 2022 pour le lancement de cette plate-forme, le budget de fonctionnement annuel avoisine les 8 000 €.

Depuis sa création, les chiffres de fréquentation de la plate-forme sont très satisfaisants. Sur les 9 premiers mois de l'année 2025, Trouvez à Dole comptabilise plus de 12 000 visiteurs uniques et plus de 28 000 pages vues sur cette même période.

Partenaires : Crédit Mutuel (partenaire financier), GreenBox (prestataire pour le développement du site).

Les chèques K'DOLE qui encouragent le consommer local remportent toujours un franc succès. L'année 2024 s'est achevée avec plus de 400K € de ventes de K'DOLE. Cela représente une augmentation de 95K € par rapport à 2023. La plupart des ventes ont lieu en fin d'année avec la période de Noël, et l'objectif est de maintenir ce résultat sur 2025. Entre le 01 janvier et le 30 septembre 2025 il y a eu 110 670 € de ventes, dont 39 940 € en points de vente.

Le taux est en évolution depuis le début d'année en comparaison avec 2024.

Aujourd'hui, on trouve 20 points de vente de ces chèques, répartis sur 8 communes du Grand Dole, et ceux-ci sont acceptés par plus de 220 commerces du territoire.

#### Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique, en favorisant une consommation plus locale ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations car les commerçants et artisans de l'ensemble du territoire sont valorisés;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire.

### **22. Valoriser les filières courtes de production et de distribution**

L'office du commerce et l'artisanat du Grand Dole contribue à cet objectif en gérant quotidiennement le marché couvert de Dole dans lequel ils œuvrent pour la venue de producteurs et vendeurs locaux. La gestion de ce marché nécessite 1 ETP et 25 000 € sont investis chaque année dans des actions diverses valorisant le marché couvert (animations, aménagement du marché, etc.)

Le taux de remplissage de la halle atteint 100% en 2024. Cela s'est maintenu sur l'année 2025. Les Halles ont même accueilli une nouvelle prestation avec l'installation d'un restaurant. La Ville de Dole a également réalisé des travaux d'envergure pour créer une terrasse dans la cour arrière.

#### Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique en favorisant une consommation plus locale ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations car les commerçants du territoire sont ainsi valorisés ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire.

#### Poursuite de l'action en 2026 et pistes d'amélioration :

- stabiliser le nombre de commerçants sur le marché,
- améliorer la visibilité du marché
- proposer de nouvelles offres à la clientèle

### **23. Assurer l'équilibre des formes de commerce au sein de Communauté d'Agglomération du Grand Dole**

Cette action est dépendante des différentes opportunités qui peuvent se présenter. Ainsi, nous ne relevons pas d'avancée notable en 2025 sur ce projet.

#### Poursuite de l'action en 2026 et pistes d'amélioration :

Selon opportunités.

### **24. Renforcer l'attractivité commerciale du Cœur de Ville de Dole**

Plusieurs projets sont portés tout au long de l'année par l'office de Commerce et de l'Artisanat du Grand Dole pour contribuer à l'attractivité commerciale du centre-ville de Dole tels que la création de galeries et boutiques éphémères dans les quelques locaux commerciaux vacants disponibles. En effet, le taux de vacance commerciale du centre-ville est à 9% en 2025 (contre plus de 22% en 2014).

L'office gère également un dispositif des pépinières commerciales de plus long terme dans le centre-ville, ainsi que la création d'un village des artisans en décembre Place Nationale depuis plusieurs années. Mais le dispositif des pépinières commerciales s'arrête progressivement depuis 2023, faute de locaux commerciaux vacants suffisants.

#### Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- Positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux : valoriser les commerces du centre-ville permet de limiter l'extension des zones commerciales périphériques ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

### **25. Maintenir les polarités commerciales périphériques et favoriser leur diversification**

Pas d'avancée notable en 2025.

## **26. Requalifier les friches commerciales existantes et identifier celles en devenir**

Le Grand Dole et son office de commerce et de l'artisanat collaborent étroitement avec la Société Publique Locale Grand Dole Développement 39 (SPL G2D39) pour la requalification des locaux commerciaux vacants présents sur le territoire.

### Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique, au vu de la réhabilitation énergétique des locaux qui est envisagée ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux : pouvoir accueillir les commerces en centre-ville permet de limiter l'extension des zones commerciales périphériques ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire, grâce à la requalification des locaux anciennement vacants.

## **27. Accompagner les porteurs de projet et les initiatives des communes pour le maintien et le renforcement du commerce**

Cette volonté politique est la mission première de l'office de Commerce et de l'Artisanat du Grand Dole, qui accompagne les porteurs de projets jusqu'à leur installation (accompagnement financier, recherche de local commercial, etc). Ce travail nécessite une collaboration étroite avec les communes du territoire, mais également avec le guichet unique d'accueil des entreprises proposé par le Grand Dole.

Moyens humains mis en œuvre en 2024 : 0,5 ETP

### Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique, en favorisant le commerce de proximité ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire grâce à la réhabilitation de locaux vétustes.

### Poursuite de l'action en 2026 et pistes d'amélioration :

L'office de commerce et de l'artisanat du Grand Dole accentue sa collaboration avec les communes du territoire afin de mieux identifier les différents locaux vacants qui seraient susceptibles d'accueillir de nouveaux commerces, et il serait ainsi en mesure de les proposer plus rapidement aux porteurs de projets qui viennent à sa rencontre.

## **28. Accompagner les entreprises dans les mutations du commerce**

La création de la plate-forme Trouvez à Dole contribue également à accompagner les commerçants dans les mutations sociétales en cours (concurrence du commerce en ligne, demandes de livraison, etc.).

## **29. Limiter la logistique "du dernier kilomètre" des points de vente à l'échelle de l'Agglomération**

Ce sujet n'a pas été traité en 2025.

## **AXE 2 – INNOVATION ET COHÉSION DES POPULATIONS**

L'enjeu est de préserver et de valoriser la diversité et la qualité du cadre de vie du territoire en offrant aux habitants, aux entreprises et aux visiteurs de passage, les services, les offres culturelles et sportives, les équipements et l'environnement qui participent à l'attractivité du Grand Dole. Cet ensemble de services garantira à tous une aide dans la gestion du quotidien, contribuera à l'homogénéisation de la qualité de vie sur le territoire et, comme les axes précédents, contribuera au renforcement de l'attractivité du territoire.

## **Renforcer les liens entre les acteurs contribuant à la politique jeunesse**

Renforcer la transversalité, la lisibilité et la coordination des acteurs est un objectif important pour développer une politique

jeunesse adaptée aux enjeux du territoire.

### **30. Adapter l'offre "enfance - jeunesse" aux besoins des familles**

Le service Enfance-Jeunesse accorde une importance particulière aux sollicitations et remarques constructives des usagers. Une réponse leur est d'ailleurs systématiquement apportée. Il n'est pas possible de satisfaire toutes les demandes à cause de contraintes budgétaires, de disponibilités de locaux mais aussi de manque de personnel, mais le service travaille à satisfaire les demandes dès que cela est possible. L'accueil de loisirs de Saint-Aubin a par exemple adapté ses horaires d'ouverture les mercredis pour mieux répondre aux besoins des familles, en ouvrant 30 minutes plus tôt le matin.

Le règlement intérieur des ALSH, adopté en mars 2022, est amendé et modifié au fil de l'eau selon les échanges avec les familles et les professionnels socio-éducatifs. Quelques prévisions et ajustements sont continuellement envisagés et apportés pour s'assurer de la bonne compréhension de ce règlement par tous et éclairer la règle sur les facturations et les absences.

Enfin, l'organisation et l'optimisation de la carte des ALSH du territoire est toujours évaluée selon l'évolution de la démographie sur le territoire et la répartition de la population. Ainsi, des besoins d'espace supplémentaire, mieux adaptés ou encore mieux isolés ont été recensés et des travaux visant à accueillir les enfants, à améliorer les conditions de travail des agents ont été effectués :

- à Authume (où un nouvel ALSH a été inauguré le 05 septembre 2025),
- à Rochefort-sur-Nenon où un projet est en cours de construction réhabilitation, ,
- à Biarne la création d'un périscolaire et restaurant en lien avec le nouveau regroupement scolaire (RPI Jouhe, Biarne, Menotey, Archelange, Chevigny, Gredisans, Rainans) est également en cours,
- à Marcel Aymé et Pasteur, la rénovation des périscolaires est terminée
- à Choisey la rénovation du restaurant et l'adaptation avec le passage en Self pour les élémentaires sont finalisés,
- à Montmirey-La-Ville l'aménagement d'un nouveau périscolaire a été réalisé
- à Champvans, l'extension du restaurant scolaire (création de la salle pour les maternelles, passage en self pour les élémentaires) est en cours d'achèvement
- à Parcey, création d'une zone hygiène corporelle

En cours d'année, une étude a été menée sur les besoins des parents en matière d'adaptation des horaires sur les temps périscolaires du matin (ouverture plus tôt). Il s'avère qu'il n'est pas judicieux d'ouvrir une structure pour très peu d'enfants. En effet, cette adaptation doit être prévue en amont (N-1) et celle-ci a une répercussion sur la présence des animateurs lors des mercredis. Pour cette harmonisation des horaires, un surcoût de dépense de 25k€ est à prévoir. Il concerne au maximum 20 enfants sur 452 déjà accueillis.

#### Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations, grâce en partie au travail d'harmonisation des horaires d'ouverture des ALSH réalisés (équité territoriale) ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

#### Poursuite de l'action en 2026 et pistes d'amélioration :

Adaptation continue du règlement intérieur selon les difficultés rencontrées par le service.

### **31. Renforcer la coopération entre l'accueil de loisirs et la commune**

Le Grand Dole collabore étroitement avec les communes bénéficiant d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) péri- ou extrascolaire, et le service Enfance-Jeunesse met l'accent sur une communication plus fluide avec les élus communaux, avec entre autres :

- la participation des élus communaux aux commissions communautaires enfance jeunesse : un état des effectifs, des comparatifs sont présentés, des problématiques sont relatées et des solutions sont proposées afin que les élus siégeant puissent donner leurs avis et soumettre d'autres solutions d'amélioration. Aussi lors de certaines commissions des bilans qualitatifs, quantitatifs sont exposés. Cette instance permet d'informer les élus de proximité ainsi de faciliter et d'étendre les informations auprès de leurs usagers. Enfin elle valorise le travail de chaque service œuvrant quotidiennement à l'amélioration du fonctionnement ;
- la présentation des équipes de direction des accueils de loisirs aux mairies,
- la mutualisation des locaux scolaires et/ou communaux pour l'utilisation par l'ALSH,
- la transmission des documents d'informations et de différents supports,
- la mutualisation des agents d'entretien entre l'école et l'ALSH, ce qui permet de proposer plus d'heures de travail des emplois à temps partiel (lutte contre la précarité),

- l'intégration des ATSEMS travaillant dans les écoles lors des temps méridiens gérés par le Grand Dole, (Champvans, Menotey, Dole, Romange, Fouchers, Jouhe, Moisse en moyenne 20 agents)
- des sollicitations réciproques et des propositions émergent entre les différentes équipes, la commune et/ou des accueils de loisirs afin de mutualiser pour d'accompagner les enfants dans une citoyenneté active de la commune et/ou des accueils de loisirs pour l'animation de la vie de la commune, avec par exemple, la réalisation d'un potager, avec la plantation de légumes, arbres fruitiers et plantes aromatiques. Celui-ci doit évoluer afin de devenir un jardin partagé. Comme les années précédentes, selon les saisons, les enfants contribuent à la décoration de leurs villages ou à des événements.

Le Grand Dole évalue de manière continue cette coopération en portant une attention particulière à la participation des élus communaux notamment lors des commissions, à la capacité des communes à renseigner les administrés sur les accueils de loisirs (qui revient donc à évaluer l'efficacité de la transmission d'informations mise en place).

#### Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains : ce projet permet de lutter contre l'isolement des agents et de développer la citoyenneté des enfants. De plus, la cohérence de l'information procure un sentiment de sécurité pour les usagers ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

#### Poursuite de l'action en 2026 et pistes d'amélioration :

- Poursuivre et étendre la mutualisation du personnel ;
- Travailler avec les communes pour qu'elles puissent valoriser le service rendu à la population dans leurs diverses communications ;
- Formaliser un rendez-vous systématique de début d'année scolaire entre le directeur d'accueil et la Mairie ;
- Organiser une commission Enfance-Jeunesse spécifiquement dédiée aux recueils des événements et actions mises en place localement pouvant être mutualisés avec les accueils de loisirs

### **32. Assurer la continuité éducative entre école et accueil de loisirs**

De par la signature du Projet Educatif de Territoire (PEDT) en décembre 2022, les actions d'amélioration concernant les enfants /élèves sont mises en place. Les équipes éducatives s'invitent mutuellement lors d'instance (conseil d'école, assemblée pour aider les projets portés par des associations de parents d'élèves (APE), équipe de suivi éducative). Ainsi le document guide la pratique des professionnelles, il permet l'analyse des actions éducatives mise en place et permet par le biais de celles-ci de contribuer au bien-être des enfants/élèves sur la globalité de la journée.

Les services civiques et accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) employés par les écoles se voient également proposer des heures de travail par le Grand Dole pour assurer l'animation des temps périscolaires, ce qui permet aux enfants d'être accompagnés par les mêmes personnes.

L'ensemble de ces animateurs et directeurs œuvrent ensemble pour une meilleure communication entre écoles et ALSH, que ce soit pour transmettre des informations importantes à propos des enfants, ou bien pour coordonner des projets éducatifs d'écoles avec des projets périscolaires.

Les nouveaux projets concernant les créations, extensions, améliorations bâtementaires se travaillent avec l'ensemble des agents afin d'optimiser les espaces et de mutualiser un maximum les locaux, le matériel... Cette dynamique est aujourd'hui pérenne. Les équipes ont compris l'intérêt de partager les différents moyens dont elles disposent.

Deux bilans sont réalisés chaque année pour suivre de manière régulière cette coopération.

Cette année 2025, les équipes ont impulsé une dynamique afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Mutualiser les locaux et les moyens humains ;
- Favoriser la communication, les informations à destination de l'ensemble des partenaires et institutions : améliorer la lisibilité des différentes actions menées annuellement ;
- Expérimenter le travail sur la mutualisation : analyser les forces et les faiblesses de celui-ci. Proposer les points forts, l'organisation à pérenniser ;
- Renforcer les liens entre les acteurs contribuant à la politique jeunesse

Pour optimiser la communication auprès des parents, des temps de rencontres avec les nouvelles familles et celles en éprouvant

le besoin ont été proposés et organisés.

Un livret de suivi individualisé a été réalisé pour chaque enfant.

Afin d'accueillir, de répondre aux besoins tant psychologique que physique et intellectuelle des enfants/jeunes étant confiés, l'objectif d'accompagner les professionnelles dans leur savoir- savoir-faire et savoir-être a été également renforcé avec des actions menées qui ont permis de :

- Créer des livrets de directeurs et d'animateurs.
- Création d'un annuaire de jeux.
- Préparer les temps de formation avec les équipes (ex : sur le handicap).
- Accompagner et guider les animateurs dans leurs rôles et fonctions.
- Travailler sur l'intelligence émotionnelle en management.
- Mettre en place des formations de gestion de groupes et de réglementation pour accompagner les directeurs dans leurs fonctions.
- Réfléchir sur la création d'outils et de techniques avec les équipes d'animations.

Enfin, un agent a été nommé ça auteur de 0,40 ETP pour l'accompagnement des enfants à besoins atypique.

#### Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

#### Poursuite de l'action en 2026 et pistes d'amélioration :

- Harmoniser et renforcer la continuité éducative entre l'Éducation Nationale et les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) afin de favoriser l'épanouissement, l'autonomie et la réussite de chaque enfant, en offrant un parcours cohérent et complémentaire qui intègre les temps scolaires et périscolaires.
- Impulser une dynamique de collaboration entre les différents responsables inspection national-pôle des actions éducatives, conseiller pédagogique-coordonateur, directeurs, équipes
- Travailler en étroite collaboration avec les services de l'état, les maires afin de retravailler la carte scolaire et de favoriser le regroupement de certaines écoles pour créer des pôles, :
- Faciliter la mutualisation des équipements, matériels et services périscolaires
- Réduire les dispersions des très petites structures sur le territoire
- Réduire l'isolement des enseignants et professionnels socio-éducatifs
- Éviter les doubles et triples niveaux
- Mettre en place des formations inter professionnelles
- Impulser une dynamique autour de la mise en place de passerelle
- Favoriser et proposer des actions autour du soutien à la parentalité.

### **33. Communiquer davantage entre les familles et les services**

Dans la même ligne que les deux actions précédentes, mais également pour améliorer la diffusion d'informations auprès des administrés et des familles, plusieurs actions ont été définies par le service Enfance-Jeunesse et la commission communautaire d'élus à ce sujet. Celles-ci sont désormais pérennes :

- Publication d'articles dédiés à la thématique Enfance-Jeunesse dans le *Grand Dole Le Mag'*
- Mise en ligne des programmes d'activités sur l'espace famille
- Mise en place progressive de journaux périodiques des accueils de loisirs,
- Centralisation de la communication au niveau du pôle Enfance-Jeunesse pour les informations, projets et événements communs à tout le territoire. Exemple : mise en place en 2022 d'un mémo pour les familles avec les dates butoirs d'inscription pour l'accueil extrascolaire, commun à tous les ALSH.
- Modernisation des communications écrites, avec la création de supports et infographies sur le logiciel CANVA,
- Dématérialisation des communications avec les familles (mail, sms),
- Envoi d'un mail de rappel systématique à chaque usager une semaine avant chaque date butoir
- Organiser des journées portes-ouvertes des accueils de loisirs
- Suivi du nombre de courriers individuels liés à des retards ou à de l'absentéisme

- Communication par le biais de SMS : événements, dates butoirs, sorties...

#### Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

### **Moderniser le parc scolaire et périscolaire**

Cet objectif fait l'objet d'une réflexion engagée depuis plusieurs années par les élus sur la rénovation des écoles, des accueils périscolaires et extra-scolaire et, plus largement, sur l'ensemble des services proposés aux familles.

#### **34. Accompagner les communes dans la définition d'une nouvelle carte scolaire**

Le service enfance-jeunesse a poursuivi en 2025 son travail de concertation avec les communes du territoire. Il consiste à étudier les différentes solutions d'optimisation qui pourraient être mises en place. Des réunions sont organisées régulièrement à ce sujet. Des prospectives sont présentées et permettent d'avoir une vision des potentielles fermetures de classe ou des maintiens avec des niveaux multiples.

#### Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

#### Poursuite de l'action en 2026 et pistes d'amélioration :

Poursuite des discussions et réflexions avec les communes.

#### **35. Renforcer la sécurisation des écoles dans les communes**

Plusieurs établissements scolaires de Dole se sont équipés de visiophone, et des études sont en cours pour plusieurs autres écoles pour aller plus loin et envisager différentes solutions de sécurisation de leurs abords (vidéosurveillance, visiophone, ralentisseurs, passages piétons, rue coupée aux heures de sorties d'école, etc.).

Des retours d'expériences peuvent être partagés à ce sujet par les communes du territoire en commission communautaire Enfance-Jeunesse et ainsi contribuer à une entraide territoriale.

#### Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

### **Définir une identité culturelle grand doloise**

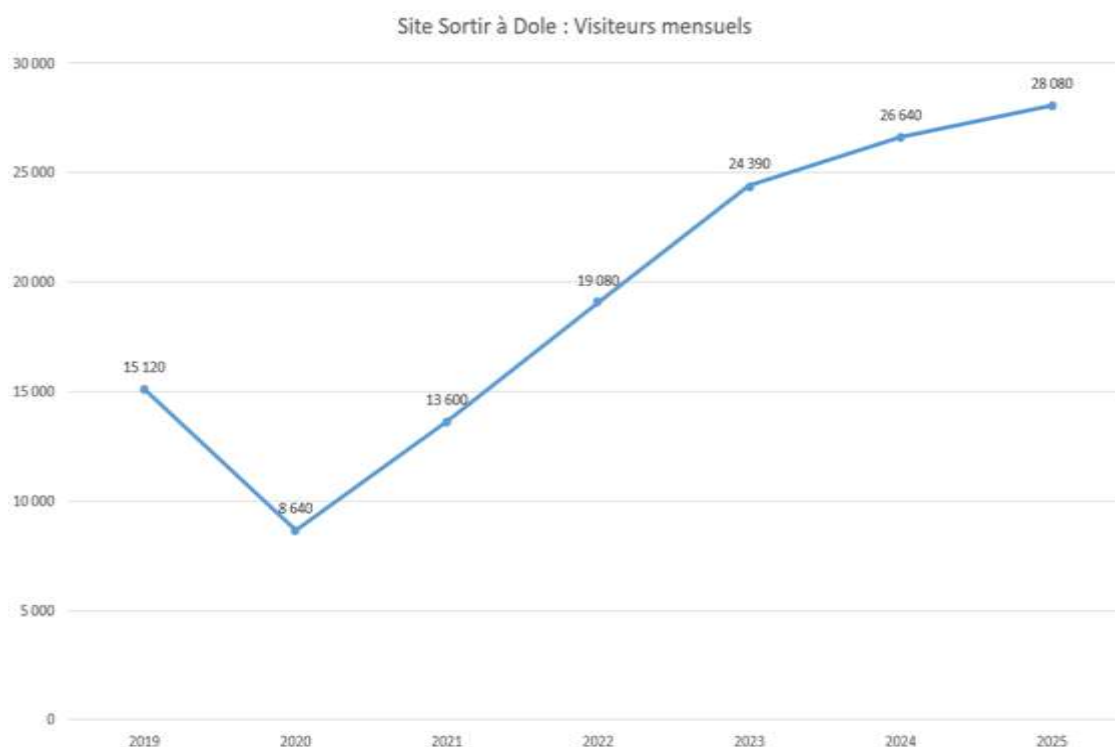
Une palette culturelle et événementielle diversifiée et de qualité est proposée toute l'année aux habitants du territoire.

#### **36. Donner de la cohérence et de la visibilité aux événements culturels et festifs**

Tous les organisateurs d'événements culturels et festifs du territoire se sont approprié le site internet [Sortir à Dole](#). Celui-ci a grandement facilité la visibilité des événements.

Présentée aux élus communaux lors de la commission Actions Culturelles le 6 mai 2022, cette plateforme permet aux organisateurs d'événements d'enregistrer gratuitement leur manifestation pour qu'elle soit ensuite publiée sur l'agenda public et visible de tous. C'est un outil numérique de communication événementielle très efficace car le site est aujourd'hui très bien identifié par les habitants du territoire et son utilisation a nettement augmenté depuis 2022.

En 2024, 1231 événements ont été enregistrés sur le plateforme et pour l'année en cours, mi-octobre 2025, plus de 1000 événements sont déjà inscrits. Parmi ces événements, de plus en plus d'événements communaux sont enregistrés par les communes elles-mêmes. La forte visibilité donnée aux événements par la plateforme a permis également à chacun d'affirmer l'identité et la nature de son événement et ainsi apporter plus de lisibilité et de cohérence à la proposition globale.



La fréquentation de la plate-forme est également en constante évolution avec actuellement environ 336 000 visites par an.

### **37. Définir des critères pour qualifier une manifestation locale de « Grand Doloise »**

En concertation avec les acteurs locaux, les élus du Grand Dole ont défini ces critères, qui ont été définitivement adoptés lors de la commission communautaire Actions Culturelles du 6 mai 2022. Ils sont toujours appliqués en 2025 :

1. Plusieurs communes participent ou apportent des subventions
2. Nature et origine géographique des participants (ou « acteurs »)
3. L'activité de l'association impacte hors du Grand Dole
4. Ampleur de l'événement, nombre de participants, de visiteurs
5. Rayonnement intercommunal et au-delà
6. Plusieurs communes mais un rayonnement qui dépasse ces seules communes
7. Porté par des structures pérennes
8. Subvention de projet et non de fonctionnement
9. Décision collégiale du montant de la subvention

### **Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :**

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire, avec le travail qui est réalisé autour des éco-festivals où des actions de prévention et de valorisation des déchets sont mises en place.

### **38. Créer des événements partagés et établir une liste et un calendrier des manifestations communales et intercommunales**

Le pôle Actions Culturelles du Grand Dole poursuit en 2025 son travail de recensement des manifestations communales et intercommunales ayant lieu sur le territoire. Au regard du développement permanent des propositions d'actions culturelles et de spectacles, un travail de recensement des salles communales et intercommunales pouvant accueillir ces manifestations a été engagé en septembre 2025. Au-delà des jauges, nous recensons le matériel et les équipements techniques de chaque salle. Ces sujets sont régulièrement abordés en commission communautaire des actions culturelles, événementiel et vie associative. Ces divers recensements menés conjointement avec un accompagnement de plus en plus avéré des communes pourront amener à créer des événements partagés, ce qui n'est pas encore le cas. Concernant le calendrier des manifestations communales et intercommunales, [Sortir à Dole](#), fait son office.

### **39. Organiser l'accompagnement en ingénierie culturelle pour les communes**

La politique culturelle intercommunale, qui pendant longtemps était axée sur la lecture publique et la construction du réseau des médiathèques tel que nous le connaissons aujourd'hui, s'oriente aujourd'hui vers de nouvelles ambitions dont la volonté de pouvoir proposer un accompagnement technique aux communes qui en émettraient le besoin.

Aujourd'hui, cet accompagnement n'est pas formalisé et le service Actions Culturelles du Grand Dole répond à chacune des demandes communales au fil de l'eau.

Cet accompagnement des communes est effectif lorsqu'une programmation est portée par un partenaire (Nuits (Re)belles, Scènes du Jura, Orchestre Français des Jeunes) ou par nos services en collaboration avec les communes du territoire (petits concerts du CRD, réseaux des Médiathèques) ou dans le cadre d'opérations nationales ( Journée Européennes du Patrimoine).

#### **Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :**

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

### **40. Développer une offre culturelle innovante et de proximité**

De nombreuses actions sont menées de front par le Grand Dole pour offrir à la culture plus de proximité avec les habitants. Cette volonté se retrouve depuis 2012 dans la redéfinition et réorganisation du réseau des médiathèques du Grand Dole, et plus généralement dans le projet de lecture publique, qui a également pour objectif de pouvoir s'adapter aux nouveaux usages et aux enjeux de demain.

En 2018, les enseignements musicaux deviennent également une compétence communautaire.

Dans le cadre du développement de l'action culturelle et de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) sur le territoire du Grand Dole, les deux projets d'itinérance culturelle vont pouvoir se déployer en 2026 :

- Le bus Micro-Folie : dispositif national dont le but est d'encourager la création artistique et favoriser l'accès aux œuvres d'art. Ce dispositif fonctionne avec une combinaison d'outils dont des tablettes numériques, des casques de réalité virtuelle et un grand écran, outils dédiés à favoriser un travail de médiation autour des œuvres (peinture, sculpture, opéra, théâtre, danse, photographie, etc. issus des plus grands musées nationaux)
- et le second, une scène mobile, sera dédié à l'organisation d'événements culturels et festifs tout public.

L'objectif de ces deux projets est bien d'amener la culture au plus près de la population, en lien avec les partenaires artistiques, associatifs et culturels du territoire. Les deux véhicules seront les supports qui permettront de développer les activités suivantes :

- en direction des scolaires d'abord, afin de mettre en œuvre des projets artistiques et culturels (EAC) en concertation avec les établissements culturels locaux (musée des Beaux-arts, conservatoire, médiathèques, patrimoine...),
- à destination de tous les publics, afin de proposer des projets en lien avec des manifestations locales et/ou culturelles de type Textes et bulles, la Fête du jeu, Salon du Polar... et tout autre fête de village.

#### **Réalisations 2025 :**

- 1<sup>er</sup> février 2025, nous avons recruté une médiatrice culturelle dont la mission est l'animation et le développement de la médiation autour du musée numérique Micro-Folie. Elle coordonne la programmation et la diffusion de l'action culturelle itinérante.
- Juin 2025 : après de longues démarches infructueuses pour l'acquisition d'un premier bus, un véhicule est trouvé chez Kéolis à Fécamp (76).
- Été 2025 : acquisition de la scène mobile

- Septembre 2025 : début des travaux d'aménagement intérieur du bus.
- Décembre 2025 : Réception des Travaux, rapatriement du bus à Dole et pose de l'habillage extérieur.

La période de délai d'acquisition et d'aménagement du bus a permis, pendant un an, de "tester" la micro-folie à la médiathèque de l'Hôtel-Dieu.

Ainsi, le projet a pu être présenté :

- aux élus du Grand Dole (maires, membres de la commission culture),
- aux partenaires locaux artistiques et culturels,
- à l'ensemble des services du Grand Dole,
- à l'éducation nationale.

Une cinquantaine de classes du Grand Dole ont pu bénéficier d'une visite, soit 1020 élèves entre janvier et juin 2025. Élèves comme professeurs des écoles se sont montrés très enthousiastes face au potentiel du dispositif.

Une ouverture, chaque mercredi après-midi, a également permis d'élargir le champ des publics : Musée en libre accès, utilisation des casques à réalité virtuelle, diffusion de spectacles et de concerts.

#### Perspectives 2026 :

Le bus Micro-folie sera opérationnel et mis en service à partir de janvier 2026. Il sillonnera le territoire du Grand Dole à la rencontre :

- des écoles maternelles et élémentaires,
- des EHPAD et foyers pour personnes âgées,
- du tout public lors d'évènements ponctuels dans les communes

Pendant les vacances scolaires, la Micro-folie séjournera dans les différents sites des médiathèques du réseau (Médiathèque Albert Camus dans le quartier des Mesnils-pasteur, dans la nouvelle médiathèque Victor Hugo de Tavaux, à l'Hôtel-Dieu) afin de proposer des ateliers de sensibilisation à l'Art au tout public.

Dans ce même objectif d'aller à la rencontre du territoire, le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) poursuit ses prestations dans les communes sur le principe des concerts des "Auditeurs du soir" proposés à Dole. Ces "petits concerts du Grand Dole" rencontrent un succès croissant.

#### Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

### **41. Conforter et valoriser l'Éducation Artistique et Culturelle à tous les âges de la vie**

Cet objectif vise à privilégier le contact direct avec les œuvres, les artistes et les institutions culturelles, dans le cadre des enseignements artistiques, et à encourager la participation de tous à la vie artistique et culturelle.

Cette offre s'appuie sur les services suivants :

- La Micro-Folie réunit plusieurs milliers d'œuvres de nombreuses institutions et musées, cette galerie d'art numérique est une offre culturelle inédite incitant à la curiosité. Beaux-arts, architecture, cultures scientifiques, spectacle vivant, c'est une porte ouverte sur la diversité des trésors de l'humanité. Le Grand Dole a fait le choix de créer une Micro-Folie itinérante pour infuser la culture au plus près des habitants. Ainsi, elle se déplace dans les écoles et les établissements spécialisés du territoire, notamment les EHPAD et les foyers logements.
- Le service éducatif des Archives et du Patrimoine propose des actions aux classes de primaire, jusqu'au lycée. De l'initiation au perfectionnement, les élèves apprennent la méthodologie de la recherche en se mettant à la place d'un historien ou d'un chercheur. Ils découvrent également, par l'observation et la pratique, comment étaient réalisés les documents datant du Moyen Âge à nos jours...
- Le Ticket Culturel est un dispositif offert par la Communauté d'agglomération du Grand Dole aux classes participant aux

Parcours Grand Format de l'EAC. Un transport est organisé pour venir chercher les classes dans leurs communes et les amener jusqu'à Dole où elles pourront découvrir les coulisses des lieux culturels. Pour cette année scolaire, les élèves ont ainsi pu visiter les coulisses du Musée des Beaux-Arts, de la Bibliothèque Patrimoniale et la Médiathèque de l'Hôtel-Dieu.

- Le Conservatoire de Musique et de Danse met ses ressources pédagogiques, artistiques et techniques à disposition des enseignants des classes élémentaires du Grand Dole pour mener, avec eux, des projets musicaux au sein des écoles. Ces projets sont portés par deux enseignants spécialisés, les Dumistes, spécifiquement formés aux interventions en milieu scolaire. Qu'il s'agisse d'une *carte blanche*, un projet *clé en main*, l'écoute d'un concert ou le *100% chant choral*, tout est fait pour contribuer au développement et à l'épanouissement de chaque enfant. Des actions spécifiques et des interventions musicales sont aussi menées dans les EHPAD.
- Le service éducatif du Musée des Beaux-arts permet aux classes de venir découvrir les collections afin de permettre à chaque élève de s'initier à l'histoire de l'art. L'équipe propose également des visites thématiques ou des visites *sur mesure* variées ainsi que de nombreuses activités autour des arts. Chaque année, l'établissement est partenaire du dispositif *La Classe, l'œuvre* qui permet aux élèves de présenter leurs créations lors de la *Nuit des Musées*. Il intervient également par la mise en place d'actions spécifiques, dans les établissements spécialisés (IME, association Valentin Ahuy...), à l'hôpital et dans les EHPAD.
- Le réseau des Médiathèques du Grand Dole accueillent les enseignants et leurs classes, de la maternelle au lycée, afin de faire connaître les établissements et permettre à ces publics de découvrir les larges choix de documents et de contenus qui y sont disponibles. Des animations autour du livre et du numérique sont comprises dans ces visites. Elles visent à éveiller l'intérêt de l'enfant et l'adolescents pour la lecture, par le biais d'activités individuelles ou collectives, de jeux de *cherche et trouve* dans les rayonnages ou l'intervention de professionnels de l'édition.
- L'animation du Patrimoine organise des visites spécifiques et thématiques de la Ville à destination des scolaires du territoire.

#### **42. Mieux transmettre les informations d'offre culturelle**

Comme nous l'avons exposé précédemment, le site [Sortir à Dole](#) a permis de contribuer à cet objectif global en permettant de donner plus de visibilité aux événements culturels et festifs proposés sur le territoire.

Le projet de **catalogue de l'offre d'Éducation Artistique et Culturelle** (EAC), initié en 2019 puis stoppé par la crise sanitaire, a également été remis sur la table en 2022, suite à la nomination d'un membre du bureau communautaire du Grand Dole en charge de l'EAC. Il a été concrétisé par l'édition d'un premier catalogue qui présentait les propositions 2024/2025.

Le second, fruit d'une collaboration intense entre les services éducatifs des services culturels du Pôle des Actions Culturelles, listés ci-dessus, propose, pour l'année 2025/2026, des Parcours Grand Format composé d'un parcours culturel de 3 semaines consécutives et pluridisciplinaire pour les classes sélectionnées. Ces classes bénéficient du Ticket Culturel. Le Parcours Grand Format se poursuit par une Grande Rencontre avec un ou une artiste professionnel.le associé.e au projet.

Ce catalogue permet de recenser en un seul et même endroit l'ensemble des propositions d'offres d'Éducation Artistique et Culturelle proposées par les établissements et services culturels de la Ville de Dole et du Grand Dole.

Un travail spécifique a également été mené afin d'identifier les secteurs du territoire plus ou moins touchés par les actions culturelles et ainsi rééquilibrer nos offres.

#### **Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :**

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

#### **Poursuite de l'action en 2026 et pistes d'amélioration :**

Publication du catalogue numérique et élargissement de son champ d'informations aux structures culturelles du Grand Dole proposant une offre EAC (Scènes du Jura, MJC, EPCC Pasteur).

#### **43. Valoriser les travaux réalisés**

La Gazette de l'Éducation Artistique et Culturelle du Grand Dole relate les temps forts de l'EAC qui ont lieu dans les écoles du Grand Dole. Le quatrième numéro est en préparation.

Cette revue trimestrielle est distribuée depuis février 2025 :

- aux élus du Grand Dole,
- à la Direction Générale des Services du Grand Dole,
- aux services du pôle des actions culturelles (Lecture Publique, Bibliothèque classée et Archives municipales de Dole, Animation du Patrimoine, Conservatoire, Musée, Ecole des Beaux-Arts),
- à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté,
- à la DSDEN du Jura,
- et aux conseillères pédagogiques des circonscriptions Dole Nord, Dole Sud.

Par ailleurs, tous les travaux réalisés sont valorisés sous forme d'expositions, de spectacles et autres formes dans les différentes communes du Grand Dole concernées.

Les Parcours Grand Format de l'EAC font l'objet d'une " Grande Restit' " qui, durant un mois, propose restitutions (exposition, vidéo) des travaux de l'ensemble des classes ayant participé.

Les Dumistes organisent également des représentations musicales adaptées à l'âge des enfants et à destination des parents et accompagnants.

Le Musée des Beaux-arts est partenaire du dispositif *La Classe, l'œuvre* qui permet aux élèves, chaque année, de présenter leurs créations lors de la *Nuit des Musées*.

#### Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

### **Assurer un accès pour tous aux infrastructures sportives**

Les équipements sportifs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole visent à répondre aux besoins des associations, des clubs, des scolaires et du grand public.

#### **44. Création de terrains synthétiques dans les stades de la Pépinière à Damparis et Paul Martin à Tavaux**

En 2025, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, dans le cadre de sa compétence optionnelle d'aménagement, d'entretien et de gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire, a décidé de transformer un terrain de football engazonné en terrain synthétique avec éclairage, au stade Paul Martin de Tavaux, pour un montant d'environ 1 400 000 €. Afin d'accroître le nombre d'entraînements et de permettre aux joueurs de s'entraîner en compétition dans des conditions optimales, un terrain synthétique a également été créé, avec clôture et éclairage, au stade la Pépinière à Damparis, pour un montant d'environ 1 400 000 € également.

#### Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations car ce projet contribue à l'amélioration des infrastructures sportives ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains, au vu des meilleures conditions sanitaires proposées ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

#### **45. Création d'une salle multisports à Rochefort-sur-Nenon**

En mai 2025, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a inauguré une nouvelle salle multisports construite à Rochefort-sur-Nenon. Cet espace de 1 000 m<sup>2</sup> permet la pratique du futsal, du basket et des sports de raquette, sans oublier l'escalade. Le bâtiment comprend également un espace de convivialité, des vestiaires et locaux techniques. Sa construction a débuté en 2023, pour pallier au manque d'équipement de ce type dans la zone Nord-Est du territoire. Le coût des travaux s'élève à environ 1 600 000 €.

#### Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique, car la construction réalisée sera exemplaire pour ses consommations énergétiques en plus d'utiliser des matériaux biosourcés qui stockent un peu de carbone, et l'implantation de ce nouvel espace sportif dans ce secteur du territoire permettra de limiter les distances parcourues par les habitants pour aller pratiquer leur sport ;
- négative au regard de la protection de la biodiversité et des milieux au vu de la nouvelle artificialisation du sol, même si celle-ci a été limitée au maximum (emprise du bâtiment) et qu'une gestion des eaux pluviales à la parcelle est mise en place pour une meilleure infiltration des eaux de pluie dans les nappes souterraines ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations car cette construction permet de compléter le maillage territorial des infrastructures sportives et offre de nouvelles possibilités plus proches des habitants du nord du territoire ; positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains, car promeut la pratique sportive ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire grâce à l'utilisation de matériaux biosourcés.

#### **46. Réhabilitation et rénovation des équipements sportifs dans les communes**

Dans le but de favoriser la pratique sportive, le Grand Dole accompagne les communes dans leurs travaux de réhabilitation de leurs équipements sportifs à travers, entre autres, le dispositif de fonds de concours. Après plusieurs projets accompagnés ces dernières années, il y a eu deux projets sportifs soutenus en 2025 : l'extension des vestiaires et l'éclairage des terrains du stade communal de Gevry, ainsi que la création d'un terrain multisports à Champvans.

De plus, le Grand Dole procède également à des travaux de rénovation pour les infrastructures dont il a la maîtrise, avec en 2025 :

- la réfection complète du DOJO CE SOLVAY (Budget travaux : 1 200 000 € TTC).

#### Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique, avec la modernisation des éclairages extérieurs pour des éléments moins énergivores ;
- indéfinie au regard de la protection de la biodiversité et des milieux : selon projets, matériaux de construction perméables choisis, et réutilisation de parcelles déjà artificialisées ou non ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- indéfinie au regard de la transition vers une économie circulaire (chaque projet peut contribuer à une économie plus circulaire en privilégiant des matériaux de construction plus vertueux, en gérant durablement les déchets générés par les travaux, etc.).

#### **47. Valoriser les événements sportifs du territoire**

Le Grand Dole a versé en 2024 plusieurs subventions exceptionnelles au titre du rayonnement régional voire national proposé par les événements ci-dessous (non exhaustive) :

- Marathon du DAC : 2 500 €
- Critérium cycliste international (JGDCO) : 6 000 €
- Triathlon du Grand Dole : 3 000 €
- La cyclo Louis Pasteur (Vélo Club Dolois) : 2 000 €
- Coupe de France Trial : 5 000 €
- Fête de l'eau
- Trophées des sports

En plus de ces aides financières, le Grand Dole accompagne techniquement ces manifestations par le prêt de matériel ou l'aide à l'installation.

#### Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

#### **48. Accompagner les clubs sportifs du territoire**

La communauté d'agglomération du Grand Dole verse des subventions de fonctionnement importantes à deux clubs sportifs du territoire qui, à travers leurs manifestations et compétitions, assurent des missions de promotion de leur activité et de valorisation de notre territoire à l'échelle départementale et au-delà : le Grand Dole Rugby et le Jura Dolois Football.  
Moyens financiers mis en œuvre en 2025 : 100 000 €

##### Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

#### **Moderniser et diversifier les offres de mobilité**

Cet objectif vise à adapter l'offre de transports et à encourager les déplacements partagés ainsi que les modes doux, afin de diminuer significativement le nombre de véhicules qui empruntent quotidiennement les routes du territoire.

#### **49. Révision et déploiement du Schéma modes doux**

Cet objectif du mandat 2020-2026 a beaucoup avancé depuis 2022 avec le recrutement d'un apprenti pour réaliser cette mission et rédiger ce nouveau schéma des modes doux (aussi appelé schéma directeur cyclable). Le service Mobilités du Grand Dole a ainsi initié un travail de collaboration avec les communes pour identifier les liaisons vélo intercommunales existantes et celles qui pourraient être pertinentes à l'échelle du territoire. La compétence voirie dépendant des communes ou bien du département selon les axes, une collaboration entre partenaires était indispensable pour construire ensemble un maillage de pistes cyclables cohérent à l'échelle du territoire.

Ce travail a donc été réalisé et finalisé en 2024, et doit désormais servir de base de travail pour mettre en place de nouveaux aménagements cyclables en concertation avec les gestionnaires de voiries.

##### Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- indéfinie au regard de la protection de la biodiversité et des milieux : celle-ci sera positive pour les aménagements ne nécessitant pas de nouvelles artificialisations. Si une nouvelle artificialisation est nécessaire, alors l'utilisation de matériaux perméables sera privilégiée et une infiltration des eaux pluviales à la parcelle sera dans tous les cas mise en place afin de limiter l'impact sur le milieu naturel ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

##### Poursuite de l'action en 2026

En mars 2025, le Conseil communautaire a adopté à l'unanimité le Schéma Directeur Cyclable. Ce document a pour objectif de permettre aux habitants de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (voire au-delà), d'emprunter des itinéraires identifiés et/ou sécurisés pour leurs déplacements du quotidien (travail, école, achats, etc.), et proposer ainsi une solution supplémentaire dans l'offre de mobilité.

Ce document établi en concertation avec les différents gestionnaires de voirie (communes, Conseil Départemental), propose un maillage de 56 itinéraires s'appuyant sur des infrastructures existantes.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a ainsi estimé le coût total des travaux à 7 millions d'euros, et souhaite que ceux-ci puissent se réaliser sur la période fin 2025-2032.

Un maître d'œuvre a été recruté afin de réaliser les études et suivre les travaux des itinéraires identifiés dans le Schéma Directeur Cyclable.

6 premiers itinéraires définis comme prioritaires (importance du flux et nécessité de sécurisation) devraient débuter à la fin de l'année 2025 et se poursuivre sur les prochaines années.

#### **50. Mise en œuvre d'une politique vélo à l'échelle de l'Agglomération**

Le Grand Dole s'empare pleinement de cette ambition intercommunale afin de répondre aux enjeux de lutte contre le

changement climatique et aux demandes des administrés.

Le Grand Dole et la Ville de Dole ont terminé leur programme d'actions AVELO2 au 30 juin 2024 qui portait sur la construction du schéma directeur cyclable mentionné ci-dessus, l'expérimentation de nouveaux services vélos, ou encore la promotion de politiques cyclables intégrées.

La Boucle insolite a également été réorganisée le dimanche 21 septembre 2025. Cette nouvelle édition s'est tenue à Dole et a remporté un vif succès comme les années précédentes avec plus de 1400 participants.

Dans le cadre du programme ALVEOLE, le Grand Dole, et la Ville de Dole ont poursuivi une dynamique initiée en 2024 avec la pose de modules de stationnement vélos sécurisés (Commanderie, aire de covoiturage d'Authume, Cours St Mauris, Parking Jean de Vienne, et Avenue de Lahr). Cette politique condition sine qua non pour le développement de la pratique cyclable pourrait se poursuivre en 2026.

Ce dispositif s'ajoute aux locaux vélos situés sur la ville de Dole à destination des résidents dolois (Parking Jean de Vienne, rue Granvelle, rue du Parlement).

La politique vélo est également encouragée par le développement du service *de location de vélo du réseau Grandole Mobilités*, géré par Keolis dans le cadre de la concession de services publics, qui est un service de location de moyenne et longue durée, proposant des vélos classiques et des vélos à assistance électrique. Ces derniers rencontrent un franc succès et la flotte augmente donc de 5 nouveaux VAE par an depuis plusieurs années (31 VAE proposés à la location aujourd'hui).

Le Grand Dole accompagne également le dispositif *Savoir Rouler à Vélo* en mettant à disposition des vélos pour les enfants lors des cycles vélos dans les écoles du Grand Dole et dans les accueils de loisirs. Pour cela, un partenariat a été mis en place avec la régie de quartier des Mesnils Pasteur qui se charge de remettre des vélos en état avant de les prêter aux écoles et ALSH selon les cycles. L'association gère ainsi la logistique pour la réparation et la mise à disposition de ces vélos. Un suivi de ce dispositif est mis en place en dénombrant le nombre de prêts de vélos au fur et à mesure.

Le service Mobilités travaille actuellement sur la possibilité de donner à la Régie de quartier les vélos jugés obsolètes mis à disposition dans le cadre de son service de location, et ce dans une logique de seconde vie.

Le service Mobilités du Grand Dole a aussi travaillé en 2024 sur les trajets domicile-école avec deux écoles primaires du territoire (Damparis, et Bedugue-Poiset à Dole) à travers le programme Moby. Suite à une enquête initiale pour faire un état des lieux des pratiques, des actions adaptées ont été proposées et plus de 340 élèves ont ainsi été sensibilisés et 16 classes accompagnées.

#### Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

### **51. Limiter l'impact environnemental des déplacements**

Toutes les actions en termes de mobilité du Grand Dole ont pour objectif général de limiter l'impact environnemental des déplacements, que ce soit sur la qualité de l'air, l'épuisement des ressources et la lutte contre le changement climatique.

La promotion des mobilités douces, de l'utilisation des transports en commun, du covoiturage, contribue à la baisse des émissions de gaz à effet de serre, responsables du changement climatique.

En complément, un travail est réalisé également pour décarboner les transports utilisés :

- Avec la réflexion pour chaque nouveau projet de parking d'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques : comme pour la nouvelle aire de covoiturage d'Authume. Les bornes installées aux abords du complexe sportif Pierre-Talagrand sont très utilisées.
- Mais aussi avec la décarbonation de la flotte de bus du réseau :
  - 4 bus mildhybrides dont la technologie permet d'économiser environ 10% de la consommation de gazole ont été mis en service en 2022. Le bus n'est pas équipé de batteries mais de simples accumulateurs électriques, qui récupèrent et valorisent l'énergie cinétique du bus lors des phases de décélération et de freinage. L'énergie électrique est restituée lors des phases d'accélération et d'immobilisation ;
  - Mais aussi avec le passage de tous les bus urbains au biocarburant HVO, Huile Végétale Hydrotraitée, depuis octobre 2023. L'objectif est de réduire de 35% les émissions de CO<sup>2</sup>, NOx, particules fines et hydrocarbures.

#### Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;

- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains : les modes doux ou l'utilisation de moteurs électriques contribuent à diminuer la pollution sonore ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

## **52. Mise en place d'un plan de mobilité avec le développement de l'intermodalité et de la mobilité pour tous**

Le plan de mobilité du Grand Dole, validé en 2022, continue son développement selon ses 6 objectifs globaux :

- Développer la pratique du vélo et de la marche
- Faire évoluer l'offre de mobilité pour mieux répondre aux besoins
- Renforcer l'intermodalité
- Limiter l'impact environnemental des déplacements
- Développer les usages partagés de la voiture
- Optimiser le réseau de voirie

Un plan de 14 actions a ainsi été validé, afin de contribuer à ces 6 objectifs globaux :

- Mettre en œuvre une politique en faveur des modes actifs
- Actualiser le Schéma cyclable
- Sécuriser les déplacements à pied et à vélo aux abords des établissements scolaires
- Améliorer la place des piétons et des cyclistes sur la voirie et l'espace public
- Réorganiser le réseau Grandole Mobilités pour mieux répondre aux besoins
- Rendre les services de mobilité accessibles aux PMR
- Développer les actions de communication
- Valoriser les pôles multimodaux
- Faire évoluer les supports billettiques
- Sensibiliser les actifs et les scolaires
- Renouveler les flottes de véhicules
- Créer un service d'autopartage
- Développer le covoiturage
- Adapter le réseau de voirie aux projets en périphérie de Dole

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

## **53. Faire évoluer le réseau Grandole Mobilités**

En 2023 le réseau est devenu *Grandole Mobilités* avec la création d'une SEMOP associée.

L'offre de transport a évolué le 4 septembre 2023 suite au renouvellement de la DSP Transports et à de nombreuses réflexions basées sur les chiffres de la fréquentation de l'ancien réseau TGD et comprenant des études sur le développement du territoire du Grand Dole. L'expertise du groupe Keolis a permis d'enrichir ses études et apporter des retours d'expériences d'autres collectivités similaires à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

L'offre du réseau Grandole Mobilités a été hiérarchisée et le niveau de desserte a augmenté sur l'ensemble du territoire du Grand Dole.

Les lignes régulières 1,2 et 3 desservent la ville de Dole et les communes de Foucherans, Damparis, Tavaux, Choisey. Elles ont été redessinées et massifiées, le nombre de trajet par jour a augmenté et les prises en charge se font plus tard le soir. En période scolaire, la ligne 1 passe toutes les 30 minutes aux points d'arrêt et les 2 et 3 toutes les 30 minutes aux heures de pointe très fréquentées. Cette fréquence permet de répondre à un maximum de demandes et notamment aux correspondances avec les TER qui peuvent avoir des modifications d'horaires en cours d'année.

Depuis 2023, une ligne express réalisée en 30 minutes pour les actifs en horaires décalés (prise et fin de service), la ligne LIZIA a été mis en place pour répondre aux demandes des employeurs des Zones d'Activités Economiques de Rochefort sur Nenon, Tavaux et Innovia.

En complément de cette ligne et du réseau, le service *FLEXI Job* qui existait déjà pour 18 communes, a été élargi aux 47 communes du territoire. Il fonctionne de 4h30 à 7h30 et entre 19h30 et 22h pour les actifs qui travaillent en horaires décalés et/ou pour ceux qui souhaitent rejoindre la gare SNCF.

Le réseau interurbain a également évolué avec des lignes fixes (Lignes Agglo) calées aux horaires des établissements scolaires et ouvertes à tous publics. Aux horaires les plus creux en termes de fréquentation, un service de transport à la demande prend le relais, le service *FLEXI Agglo* avec 7 trajets allers et 5 trajets retours en période scolaire et 9 allers et 8 retours le samedi et

en vacances scolaires, ce qui permet d'offrir davantage de service par jour.

Des services spécifiques sont également organisés comme le Flexi PMR réservé aux personnes titulaires d'une carte mobilité inclusion supérieure ou égale à 80%, et un service de location de vélos musculaires et électriques. Un nouveau service a été mis en place, le Flexi Séniors pour les personnes de 75 ans et plus.

Le détail de ces services est disponible sur le site [www.grandole-mobilites.fr](http://www.grandole-mobilites.fr)

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

#### **54. Informer, sensibiliser sur les offres de mobilité existantes**

Dans le cadre de la concession de service public en cours, l'agence et la centrale d'appel Grandole Mobilités a pour rôle d'informer les administrés des différentes solutions existantes de mobilités alternatives à la voiture individuelle.

Ainsi, la SEMOP Grandole Mobilités est présente aux forums des associations, aux cérémonies d'accueil des nouveaux arrivants dolois, par exemple, ou organisées pour les étudiants du territoire, ou organisent également des séances d'information et de sensibilisation en partenariat avec les entreprises (ZI Rochefort notamment en 2022) et les associations. Par ailleurs, les équipes Grandole Mobilités sont présentes sur sollicitation des communes à des réunions d'information, ou interviennent auprès d'établissements spécialisés (Foyer des Paters, EHPADs)

Des journées de gratuité sont proposées sur le réseau, à l'occasion de la semaine de la mobilité, de la journée des transports publics, ou encore les samedis de décembre pour encourager les habitants d'aller faire leurs achats de Noël en transports en communs et désengorger les parkings.

A l'occasion des semaines du développement durable, la SEMOP Grandole Mobilités a par exemple tenu un stand sur le marché de Dole le samedi 20 septembre 2025, afin de présenter le réseau de lignes de bus, les nouvelles offres FLEXI *Seniors* et FLEXI *Job*, d'informer sur le service de location de vélo longue durée.

En complément de ces actions, le service s'est également modernisé avec le développement de nouveaux services numériques (application mobile et nouveau site internet), un nouveau système billettique mais aussi la mise en place de l'Open paiement de son titre de transport par carte bancaire.

Afin de valoriser les actions en faveur de la mobilité, Grandole Mobilités et les services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole communiquent régulièrement dans la presse locale.

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

#### **55. Développer les usages partagés de la voiture**

Le Grand Dole est un territoire de 425 km<sup>2</sup> où l'usage de la voiture individuelle reste important. En effet, malgré un effort continu du Grand Dole en matière de politique cyclable et d'offre de transports en commun dans les secteurs les plus peuplés, toutes les distances ne peuvent être parcourues à vélo et le réseau de transport en commun ne peut proposer une fréquence de passage assez importante partout. Il est donc nécessaire pour le Grand Dole de travailler en parallèle sur le développement des nouveaux usages partagés de la voiture : covoiturage courte et longue distance, autopartage, etc.

Dans ce but, le Grand Dole a renouvelé en 2023 son adhésion à la centrale d'achat de la région Bourgogne-Franche-Comté pour intégrer la centrale de mobilité Mobigo et notamment accéder à la plateforme de covoiturage relancée en 2022 par la région.

Après l'aménagement des aires de covoiturage de Choisey et d'Authume, le Grand Dole a cette année normalisé une troisième aire de covoiturage à Lavans-Les-Dole. Une dizaine de places de stationnement servaient jusqu'ici comme aire de covoiturage sauvage. La communauté d'agglomération a financé la signalisation de celle-ci afin de l'officialiser (pour environ 12 600 €).

Afin d'augmenter la visibilité des points de covoiturage déjà présents sur le territoire, la Communauté d'Agglomération du

Grand Dole a entrepris en 2025 la mise en place d'une signalétique homogène dans le but de concourir à la mise en place d'un réseau d'aires de covoiturage.

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux pour ce nouvel aménagement d'aire de covoiturage à Lavans-les-Dole ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

## Assurer un accès à la santé pour tous

Avoir un médecin traitant, obtenir rapidement un rendez-vous, accéder à des soins médicaux spécialisés... sont des attentes qui doivent être satisfaites avec le même niveau de qualité sur l'ensemble du territoire. En ce sens, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole œuvre afin de faciliter l'accès à la santé pour tous les habitants de son territoire.

### **56. Renforcer l'offre de soins sur le territoire**

Conscientes des besoins d'accès à la santé pour les administrés, les communes membres du Grand Dole réfléchissent à l'implantation de nouvelles maisons de santé sur le territoire.

En 2025, la commune de Parcey a été bénéficiaire d'un fonds de concours intercommunal, d'un montant de 150 000 €, pour son projet de construction d'une maison médicale.

Pour rappel, en 2022 les communes de Champvans et Saint-Aubin ont bénéficié d'un fond de concours pour la création de deux nouvelles maisons de santé et en 2023, la Commune d'Authume pour l'extension et le réaménagement de la maison médicale actuelle.

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique, car les travaux réalisés permettent d'avoir des bâtiments économes en énergie ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire pour le projet de Saint-Aubin car il s'agit d'une réhabilitation et réutilisation de bâtiment déjà existant.

### **57. Mise en œuvre du Contrat Local de Santé à l'échelle du Pays Dolois**

Le Contrat Local de Santé signé fin décembre 2023 et porté par le Pays Dolois, se décline en 14 fiches-actions autour des 4 objectifs suivants :

- Développer l'offre de soins sur le territoire du Pays Dolois
- Améliorer la coordination des professionnels de santé autour du « parcours patient »
- Renforcer la prévention et lutter contre les conduites à risque
- Promouvoir un environnement favorable à la santé

Plusieurs actions ont été mises en œuvre ou renforcées au cours de cette année 2025 :

Après avoir accompagné la création de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Pays de Pasteur, le Pays Dolois a participé activement aux réunions de travail afin d'élaborer les priorités d'actions des professionnels de santé pour répondre aux besoins de la population. En 2025, l'accent a été mis sur l'amélioration de l'accès aux soins des patients sans médecin traitant, sur la mise en place de protocoles en sorties d'hospitalisation et sur le dépistage des cancers.

Le Pays Dolois accompagne les intercommunalités et les communes dans leurs recherches de professionnels de santé ainsi que dans les projets d'installation, quel qu'en soit le statut juridique (Maison de Santé Pluriprofessionnelle, Centres de santé...).

Le Pays Dolois a initié la mise en place d'une journée de prévention du cancer colorectal en avril 2025, « le colon tour », en partenariat avec la Ligue contre le cancer, les professionnels de la CPTS, le service de gastro-entérologie du Centre Hospitalier Louis Pasteur et l'IFSI de Dole qui accueillait le public venu en nombre lors de cette journée.

Les actions de promotion pour le dépistage du cancer du sein se sont également poursuivies en partenariat avec l'Espace Santé Dole Nord Jura et la Ligue contre le cancer, avec le développement de marches « Octobre rose » dans différentes communes et dans le quartier des Mesnils-Pasteur à Dole à l'initiative du conseil citoyens. L'exposition « portraits de femmes » du Pays Dolois a tourné dans les galeries commerciales et les espaces France Services.

Le Pays Dolois a aussi financé une action de sensibilisation sur la prévention des risques solaires à l'occasion d'un évènement réunissant sur Dole plusieurs centaines de familles fin mai 2025 en partenariat avec le relais santé du Secours Populaire.

Il a également travaillé avec différents acteurs reconnus dans les domaines du sport-santé, des addictions, de l'alimentation pour proposer des journées de prévention sur l'alimentation, le sport-santé et les conduites à risque dans les collèges et lycées.

Suite à l'étude réalisée par l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication fin 2024 et la formation des agents municipaux des communes du Grand Dole (propreté, espaces verts, sports, cimetières, accueils de loisirs, ...) pour lutter contre la prolifération du moustique-tigre, le Pays Dolois a mis en place différentes actions en direction du grand public : soirée à Damparis avec stands d'information, campagne d'affichage, film sur les bonnes pratiques diffusé sur le site internet de la ville de Dole, courriers et documentation à destination des maires, stands d'information à l'occasion de la fête des jardins, formation pour déployer les bonnes pratiques et développer des animations en direction des familles et des enfants.

De même, en matière de santé-environnement, le Pays Dolois a participé aux actions locales pour lutter contre la prolifération du frelon asiatique, des chenilles processionnaires, et de l'ambrosie.

La dynamique mise en place dans le cadre du contrat local de santé mentale s'est intensifiée avec l'organisation d'une soirée en avril 2025 proposée à tous les élus municipaux du territoire au Centre Hospitalier Spécialisé Saint-Ylie. Ce temps d'échange avait pour objectifs de présenter les différents services de cet établissement, d'informer sur les soins sans consentement à la demande d'un représentant de l'État, et de sensibiliser à l'importance des formations Premiers Secours en santé Mentale (PSSM).

Le Pays a également piloté l'organisation des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) dont le thème 2025 était « Pour notre santé mentale, réparons le lien social ». En partenariat avec différentes associations, les acteurs du soin, du médico-social, il a proposé une série d'évènements (portes-ouvertes, ciné-débat, interventions dans les établissements scolaires, après-midi d'échanges, ...) qui ont donné une ampleur inédite à cet évènement.

Le Pays Dolois participe activement aux différentes réunions de travail visant à élaborer le programme d'actions du Projet Territorial de Santé Mentale du Jura porté par le CHS Saint Ylie Jura.

Il anime et gère la cellule de cas complexes, instance de travail et de concertation entre les différents acteurs de la psychiatrie, du social, du médico-social du territoire

Enfin, le Pays accompagne régulièrement les élus et les professionnels de santé souhaitant s'inscrire dans une démarche d'exercice coordonné sur les différentes communes du Pays Dolois.

#### Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

#### Poursuite de l'action en 2026 :

La dynamique du Contrat Local de Santé se poursuivra en 2026, avec un accent mis sur la recherche et l'accompagnement de nouveaux professionnels de santé pour répondre aux besoins identifiés du territoire. Les actions de prévention et de promotion de la santé monteront en puissance grâce aux partenariats solides noués depuis 2024.

## **Favoriser l'accès aux services pour les seniors**

Le nombre de seniors et le gain en espérance de vie sont en constante évolution. La politique du « bien vieillir » est devenue ainsi un enjeu important pour le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

### **58. Rompre l'isolement**

Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) du territoire contribuent à rompre l'isolement des personnes âgées en organisant différents services :

- Portage de repas à domicile (3400 repas livrés par mois pour le seul CCAS de Dole),
- Livraison de colis de Noël,
- Proposition d'une téléassistance (117 bénéficiaires rien qu'à Dole),
- Appels des personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables en cas d'épisodes caniculaires (80 personnes pour le seul CCAS de Dole)
- Etc.

Certaines animations proposées par le CCAS de la Ville de Dole sont également ouvertes à tout le territoire du Grand Dole, à l'instar des 4 guinguettes organisées chaque année qui ne bénéficient pas qu'aux habitants de la Ville de Dole, ou encore des animations proposées lors de la semaine bleue courant octobre.

Le service de portage de repas à domicile géré par le CCAS de Dole avait été optimisé en 2023. En effet, jusqu'à présent, il était organisé en 3 tournées. La troisième tournée comptant peu de bénéficiaires, le choix a été fait de confier la gestion de cette tournée à la Poste via une convention. Cette réorganisation a permis de réduire l'utilisation de véhicules frigorifiques du service passant ainsi de 2 à 3 véhicules, et d'opter pour des plus petits véhicules. Par ailleurs, la dizaine de convives inscrits sur la troisième tournée est à présent livré par le facteur dans le cadre de sa tournée.

Enfin, le réseau Grandole Mobilités a mis en place depuis le 4 septembre 2023 un service dédié aux personnes de 75 ans et plus. L'objectif est de faciliter les sorties avec une prise en charge d'adresse à d'adresse sur des créneaux définis dans la semaine et pour une tarification unique de 5€ l'aller-retour. Après un an de fonctionnement, le service compte 176 inscrits et déjà plus de 700 voyages réalisés.

À la fin du mois de juin 2025, le service compte 205 inscrits ayant réalisé 394 voyages contre 452 en 2024 à la même période.

Depuis le 1er juin 2025, afin de développer le service FLEXI Séniors, celui-ci a été mutualisé avec le service FLEXI PMR. L'amplitude s'étend de 9h00 à 19h00 permettant ainsi de proposer une offre plus régulière et d'ouvrir les plages horaires entre 12h00 et 14h00 et entre 16h30 et 19h00, jusqu'alors non disponibles.

Chaque commune dispose désormais de deux journées de fonctionnement, avec une amplitude de (09h00-19h00) soit un total de 20h00 hebdomadaires, contre deux demi-journées pour un total hebdomadaire de 05h30 précédemment (09h00-12h00 et 14h00-16h30). Pour le secteur de Dole-Foucherans-Choisey, l'offre passe de 22h00 à 40h00 hebdomadaires.

Le découpage zonal est maintenu mais réduit à trois zones pour davantage de lisibilité. Les zones Nord et Sud correspondent aux zones existantes pour le service FLEXI Agglo. La troisième zone correspond aux communes de Dole-Foucherans-Choisey.

#### Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique, grâce à l'optimisation des tournées de livraison de repas à domicile ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

### **59. Construction d'habitats Seniors**

Le territoire du Grand Dole est aujourd'hui doté de plusieurs habitats seniors de formes différentes (résidences autonomie, EHPAD, etc.) et plusieurs communes ont identifié le besoin de proposer plus d'habitats pour les personnes âgées. Plusieurs projets sont ainsi en cours à Dole:

- Abandon de la Résidence la Nappa comportant des logements avec services facilitant le quotidien des résidents seniors, qui permet également la réutilisation d'une friche industrielle avenue Jouhaux à Dole. D'autres projets intégrant une offre sénior sont à l'étude;
- Réhabilitation de l'ancien foyer du Val d'Amour : 57 logements locatifs à loyer modéré dont 35 correspondant à un produit ciblant les seniors et 22 à destination de plus jeunes (étudiants). Chantier engagé en 2025 ;
- Construction d'un ensemble de 22 logements locatifs à loyer modéré en béguinage (logements autonomes senior et salle commune) au Boichot . Chantier engagé en 2025 ;
- Projet de l'EHPAD Saint Joseph de réhabilitation de l'établissement avec création de 50 places supplémentaires. Chantier engagé en 2025 ;
- Construction d'une résidence Villa Génération à la Paule de 22 logements locatifs à loyer modéré avec salle commune. Permis de construire délivré en 2025.

D'autres communes travaillent à des projets développant une offre de logement sénior :

- Choisey : 12 logements à loyer modéré et adaptés aux seniors. Chantier engagé en 2025 ;
- Champvans : permis de construire pour 4 logements senior déposé en 2025 ;
- Tavaux : permis de construire d'une résidence autonomie de 25 logements individuels déposé en 2025.

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique, avec des constructions et rénovation de haute qualité énergétique ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux, avec la réhabilitation du foyer du Val d'Amour et le réaménagement de friches industrielles pour ces projets ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire en cas de travaux exemplaire en termes de déconstruction, tri des déchets et utilisation de matériaux biosourcés ou issus du réemploi ou recyclage.

Poursuite de l'action en 2026 et pistes d'amélioration :

Chaque commune poursuit ses réflexions et envisage également des réhabilitations énergétiques pour ces bâtiments afin de limiter les consommations énergétiques de ces futurs habitats. Des nouveaux projets de logements inclusifs pourraient également voir le jour sur le territoire.

## **Favoriser l'accès à une alimentation locale de qualité**

Favoriser l'accès pour tous à une alimentation équitable, saine, gustative, porteuse de lien social et respectueuse de l'environnement est un enjeu important pour notre territoire.

### **60. Mise en œuvre du Plan Alimentaire Territorial à l'échelle du Pays Dolois**

Le Pays Dolois porte le Projet Alimentaire du Territoire (PAT). Celui-ci a été labellisé « de niveau 2 » par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, ce qui constitue une reconnaissance de l'action menée.

Le PAT du Pays Dolois s'est donné 4 objectifs :

- Soutenir les producteurs du territoire qui commercialisent localement.
- Créer des synergies entre les acteurs locaux, du producteur au consommateur
- Développer l'approvisionnement local de la restauration collective.
- Agir pour l'accès de tous à une alimentation saine.

Le PAT se décline en 12 actions, menées avec plusieurs partenaires dont les intercommunalités du Pays Dolois, la Chambre d'agriculture du Jura, l'association « Dole Initiative Territoires » et la cuisine centrale « La Grande Tablée ».

La dynamique du PAT a été renforcée par l'arrivée d'une chargée de mission dédiée au 1<sup>er</sup> septembre 2025.

L'année 2025 a été marquée par l'accueil du Forum Agorès, en lien très étroit avec la Grande Tablée. Le réseau Agorès réunit au niveau national les directrices et directeurs de la restauration collective publique. Il organise chaque année un forum national qui permet aux professionnels de se retrouver, d'échanger sur leurs pratiques professionnelles, de s'informer sur les sujets d'actualité, de participer à des ateliers de cuisine, de rencontrer des fournisseurs. Organisé à Dolexpo les 2, 3 et 4 avril 2025, il a rassemblé plus de 400 participants venus de toute la France ainsi qu'une centaine d'exposants. Il a été marqué par la présence de la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Tout au long de trois jours, la thématique de l'alimentation durable a imprégné les travaux, la restauration collective constituant assurément un levier de développement des filières de proximité.

Au-delà de cet évènement, l'année 2025 a été notamment marquée par les actions suivantes :

- L'accompagnement de projets d'installation et de diversification de producteurs locaux via le fonds de prêt d'honneur « Alimentation de proximité » qui permet de renforcer l'apport de porteurs de projets et faciliter leur accès aux crédits bancaires
- La participation aux Semaines du Développement Durable du Grand Dole
- L'accompagnement des porteurs de projet du Grand Dole (Ferme du Creux Vincent, fruitières à comté...)
- La fin des travaux et l'inauguration de l'abattoir de volailles de l'ESAT Juralliance à Cramans (augmentation de la capacité, prise en compte du bien-être animal, diversification des activités) qui produit notamment le gouteux poulet du Festoy

- L'accompagnement des associations œuvrant pour l'aide alimentaire en direction des plus démunis, avec par exemple l'intervention chaque semaine d'une nutritionniste dans le libre-service du Secours Populaire à Dole et le jardin partagé du Secours Catholique à Brevans
- L'éducation au goût et la sensibilisation à l'alimentation saine des enfants, à travers la brigade d'enfants et les ateliers « cuisine » de La Grande Tablée

#### Évaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- positive au regard de la transition vers une économie circulaire.

#### Poursuite de l'action en 2026 :

La dynamique du Projet Alimentaire de Territoire devrait se confirmer et même s'amplifier en 2026, notamment sur son volet agricole, avec de nouvelles initiatives prises pour fédérer, accompagner et valoriser les productions locales.

### **61. Conforter le rôle du Syndicat Mixte de la Grande Tablée**

Depuis le 1er septembre 2017, la compétence de la restauration scolaire a été reprise par l'intercommunalité. 3 prestataires assurent la confection et/ou livraison des repas à destination des restaurants scolaires du territoire du Grand Dole. Parmi ceux-là, le syndicat mixte de la Grande Tablée livre aujourd'hui une trentaine de restaurants scolaires du territoire grand dolois.

Chaque année, La Grande Tablée prépare près de 300 000 repas pour les enfants, aussi bien pendant l'année scolaire que durant les vacances. En complément, des milliers de repas sont également produits pour les résidences autonomie et pour le service de livraison à domicile, tel que celui proposé par le CCAS de Dole.

La Grande Tablée favorise les circuits courts avec un apport en termes de volume d'achat de plus de 27% de produits locaux, 10% de produits sous signe de qualité (labels) et plus de 36% de produits bio. Parmi ces produits, nous pouvons citer :

- Des crèmes desserts à base de lait à comté proviennent de Plaisirs Fromajura à la Chaumusse,
- Les viandes de bœuf, de veau et de porc IGP sont en provenance du Jura,
- Les légumes frais et bio sont produits en partie à Rahon, la Perrière sur Saône et Auxonne,
- L'huile bio utilisées dans les crudités est fabriquée par l'Arbre à Huile à Lons le Saunier,
- Les lentilles et pois chiche proviennent de Champdivers,
- Les pommes bio sont fournies par les vergers de Sellières,
- Une partie des yaourts bio, du lait et de la crème bio proviennent de la Mamellerie à Grozon,
- L'huile bio utilisées pour les cuissons est fabriqué par la Ferme de Germigney,
- Le pain est confectionné par deux artisans boulangers grand dolois,
- Et le pain bio complet servi le vendredi est fabriqué par Terre de pains à la Chapelle sur furieuse.

La Grande Tablée s'engage à une politique de développement axée sur la production de préparations majoritairement "faites maison", élaborées à partir de produits frais et locaux, privilégiant une traçabilité irréprochable. En conformité avec la loi Egalim, le syndicat propose chaque semaine des repas végétariens, principalement des recettes maison à base de produits biologiques. De plus, depuis l'automne 2020, des ateliers culinaires sont organisés une fois par mois par le chef cuisinier pour une dizaine d'enfants d'ALSH, afin de leur faire découvrir la cuisine centrale et de les sensibiliser à la lutte contre le gaspillage et à l'utilisation raisonnée des matières premières.

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial porté par le Pays de Pasteur, une brigade d'enfants issus de différentes écoles a été créée. Les enfants sont présents une demi-journée par mois pour cuisiner et tester une nouvelle recette qui sera inscrite dans les menus du mois suivant. Ces enfants sont ainsi des ambassadeurs de la Grande Tablée dans leurs écoles. Cette action vise à agir sur une meilleure consommation des recettes, et donc limiter le gaspillage, faire connaître le savoir-faire de la Grande Tablée et susciter des vocations.

La Grande Tablée s'engage également dans un processus plus global de lutte contre le gaspillage alimentaire :

- Depuis 2018, une convention de dons a été signée avec l'association des restos du cœur, qui permet de donner à l'association des barquettes qui n'ont pas été consommées (en cas de fermeture de classe pour cas de covid par exemple) ;
- Un audit interne mené en 2021 avait permis de mesurer que le volume de matières premières traité par an est de 355

tonnes soit 30 tonnes par mois et que le pourcentage de perte est de 0,4 % soit 120kg /mois. De nouvelles procédures ont depuis été mises en place pour sensibiliser l'ensemble des agents et encore réduire de gaspillage telle que la pesée systématique des préparations ;

- Le grammage des portions de maternelle avait également été réduit, ce qui permet d'ores-et-déjà d'éviter 8 tonnes de déchets alimentaires par an rien que sur les temps scolaires ;
- Un diagnostic complet de gaspillage alimentaire sur les sites de restauration scolaire a également été réalisé en collaboration avec le pôle Actions Éducatives du Grand Dole, qui depuis accélère le déploiement des selfs sur ses différents sites.

Le syndicat mixte va également plus loin pour améliorer la gestion des déchets générés par son activité :

- Des composteurs sont installés à côté de la cuisine centrale de la Grande Tablée. Gérés par la régie de quartier des Mesnils-Pasteur, le compostage des épluchures de fruits et légumes utilisés dans la préparation des repas permet la valorisation in situ de ces déchets. Le compost mature est ensuite utilisé sur les jardins familiaux à deux pas de la cuisine.
- Depuis la rentrée 2020, la Grande Tablée s'est attaquée à diminuer les emballages et à viser la sortie du « tout plastique ». Elle a notamment adopté des conditionnements en vrac pour le lait bio et la crème bio, le yaourt et le fromage blanc bio ainsi que la compote. Elle travaille avec les fournisseurs pour qu'il diminue globalement les emballages et utilisent des contenants réutilisables ; C'est le cas pour la Mamerie, l'arbre à huile dont les seaux sont consignés.

Enfin, avec la réfection des locaux, la Grande Tablée a fait l'acquisition d'un optimiseur de puissance électrique qui permet de réaliser des économies d'énergie significatives, notamment au niveau de la chaîne du froid. La consommation électrique n'est pas constante et elle s'adapte aux besoins permettant ainsi une meilleure gestion.

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire.

## Accompagner la transition écologique

Sensible aux enjeux liés à la transition écologique, l'intercommunalité s'attache à construire un modèle de développement durable renouvelant notre façon de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble afin de répondre aux grands défis environnementaux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux.

### **62. Protéger et mettre en valeur la biodiversité**

La communauté d'agglomération du Grand Dole mène plusieurs actions simultanées pour contribuer à la protection de la biodiversité.

Premièrement, l'intercommunalité anime le dispositif Natura 2000 (avec l'équivalent de 2 ETP) sur les sites de la Forêt de Chaux et du Massif de la Serre. L'objectif de ce programme européen est de maintenir une diversité biologique et un bon état de conservation des espèces et des milieux tout en tenant compte des exigences économiques et sociales. Les missions consistent à :

- Acquérir de la connaissance :
  - En forêt de Chaux une réflexion méthodologique a été mise en oeuvre afin de suivre les tendances d'évolution du sonneur à ventre jaune en Forêt de Chaux
  - Lancement d'un suivi PopAmphibien avec une maille inventoriée en Forêt de Chaux
  - Dans le Massif de la Serre, l'étude des insectes saproxyliques qui dépendent du bois mort pour leur cycle de vie a été poursuivie avec une phase de détermination des échantillons récoltés entre 2022 et 2024 (36 408 €);
  - Une étude de cohérence entre préservation des habitats et espèces d'intérêts communautaires avec les sentiers de promenade du PDIPR a été réalisée : cartographie des points noirs pour la préservation des habitats, espèces et habitats d'espèces d'intérêts communautaires et proposition de mesures pour résorber ces points noirs (5 250 €).
- Effectuer une veille environnementale : manifestations sportives, révisions d'aménagement forestier, zones d'accélération

des énergies renouvelables, aménagements, ... ;

- Inciter et suivre la contractualisation : suivi des projets en cours et préparation des contractualisations 2025 ;
- Mener des actions de communication : sensibilisation auprès des habitants (7000 € de prestations) sur diverses thématiques (oiseaux, pics et bois mort, amphibiens, chauves-souris, restauration de mare), réalisation de la première édition de la Fête du Massif de la Serre et actions de communication diverses (intervention scolaire sur les chauves-souris).

Le Grand Dole gère également le réseau des Espaces Naturels Sensibles des Monts Dolois. En préservant ces espaces et en organisant différentes animations autour de ce sujet, toutes les actions mises en œuvre contribuent également à la protection et valorisation de la biodiversité présente sur ces milieux naturels.

La communauté d'agglomération travaille aussi et depuis plusieurs années à la mise en place d'un observatoire local de la biodiversité et un budget de près de 140 000 € est alloué à ce projet pour la période 2022-2025. Cinq structures sont partenaires de l'observatoire : l'Agence Régionale de la Biodiversité, le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté – Observatoire Régional des Invertébrés (CBNFC-ORI), la Ligue de Protection des Oiseaux de Bourgogne Franche-Comté (LPO BFC), la Fédération de Pêche du Jura, et le Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté (CEN FC). En 2025 des fiches communales (synthèses) ainsi que des posters ont été réalisés pour chacune des communes du territoire.

Ce projet permettra d'améliorer la connaissance locale de la biodiversité et de favoriser sa diffusion au sein de la population, ceci au travers de multiples actions et projets pédagogiques. La mobilisation d'élus et experts locaux permettra la prise en compte de ces connaissances lors des réflexions d'aménagement du territoire. En plus de protéger la biodiversité, les projets portés par les communes tels que la création d'un verger pédagogique, la plantation de haies ou la gestion de mares contribuent également à améliorer le cadre de vie des habitants.

En 2025 a également été initié le programme RESOBATRA (réseau de sites favorables aux amphibiens sur le territoire du Grand Dole). Ce programme vise à préserver les populations existantes d'amphibiens et d'améliorer la trame écologique et fonctionnelle des habitats favorables à ces espèces tout au long de leur cycle de vie. Trois volets ont été définis : connaissance, phase opérationnelle et valorisation.

Par ailleurs, la communauté d'agglomération a en 2025 versé 34 000 € de subventions à des partenaires associatifs qui mènent des actions complémentaires sur le territoire pour la protection de la biodiversité, comme le CBNFC-ORI (assistance technique et veille environnementale), la LPO ou encore Dole Environnement.

#### Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique, en protégeant ces espaces naturels qui sont de réels puits de carbone ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

### **63. Faire émerger une culture environnementale sur le territoire**

En 2024, le Grand Dole a organisé en collaboration avec la Ville de Dole et pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive des animations à l'occasion des semaines du développement durable. Du 21 septembre au 12 octobre, un total de 13 animations étaient proposées gratuitement à l'ensemble des administrés du territoire. De multiples thématiques étaient abordées à travers ce programme : gestion de la ressource en eau, fonctionnement d'un réseau de chaleur, calcul d'une empreinte carbone individuelle et actions prioritaires pour la réduire, conseils pour composter ses déchets, présentation de l'offre de transports en commun sur le territoire, construction d'hôte à insectes pour contribuer à la préservation de la biodiversité, etc.

Moyens humains mis en œuvre en 2025 : 0.1 ETP

Partenaires : Ville de Dole, SICTOM de la zone de Dole, Dole Environnement, DOLEA, MJC de Dole, Dole Energie, ENGIE, Maison du miel, Grandole Mobilités.

#### Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire.

#### Poursuite de l'action en 2025 :

Les Semaines du développement durable ont été rééditées du 21 septembre au 12 octobre 2025 avec une douzaine d'animations, toujours gratuites et animées par les partenaires du Grand Dole (Dole Environnement, Pays Dolois, La Grande Tablée, Ferme du Creux-Vincent, SICTOM, Dole Énergie, Sogedo, Intentions pour la terre).

## **64. Lutter contre les pollutions visuelles**

Le règlement local de publicité intercommunal (RLPI) est entré en vigueur au 1er janvier 2023. Il régle l'installation des enseignes et publicités en complétant l'arsenal législatif prévu par le code de l'environnement. Il rend aussi obligatoire le dépôt d'un dossier préalable à tout nouveau support.

Pilotage de l'action : en 2024, plusieurs actions de sensibilisation ont été menées (présentations, courriers aux élus et aux professionnels), suivies du transfert de la police de l'affiche des maires vers le Président de l'EPCI.. Une importante campagne de retrait des publicités grand format (3x4m) a été engagée par le Grand Dole par l'envoi de courriers aux publicitaires dont les supports n'étaient plus conformes aux règles du RLPI. Environ une centaine de supports sont passés de 12 à 8 m<sup>2</sup> et une trentaine a été retirée à Dole en 2025.

Évaluation mise en place : il existe un diagnostic de 2017 sur les supports de publicité et enseignes en infraction aux règles nationales sur le Grand Dole, celui-ci sert de référence pour évaluer l'impact du RLPI sur le territoire. Un outil de suivi des infractions a été développé sur le logiciel de supervision des actions de la collectivité (Hyvilo).

### **Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :**

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux : la réduction de la durée d'éclairage et du nombre de supports lumineux est favorable à la faune nocturne ;
- neutre au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains : moins de pollutions visuelles, amélioration de la qualité du sommeil du voisinage, amélioration de la qualité des paysages urbains et de leurs abords ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

## **65. Renforcer la rénovation énergétique de l'habitat et des bâtiments publics**

Le Grand Dole, tout comme ses communes membres, accélère et amplifie ses projets de rénovation énergétique ces dernières années pour répondre aux enjeux de sobriété énergétique et de lutte contre le changement climatique. Ainsi en 2024, en plus des investissements au fil de l'eau pour changer par exemple des menuiseries de certains bâtiments :

- Le Grand Dole a accompagné la Ville de Dole dans son projet de rénovation énergétique exemplaire des 4 dernières écoles doloises en prenant en charge sa part liée aux espaces péri- et extrascolaires ;
- Des travaux permettant à terme une baisse de moitié des consommations d'énergie devraient commencer d'ici la fin de l'année 2024 pour la médiathèque de Tavaux suite à une étude réalisée en 2023 ;
- Une étude est en cours pour envisager des travaux de rénovation énergétique de la médiathèque de l'Hôtel-Dieu, conformes aux contraintes des monuments historiques. Le changement des huisseries est ici prioritaire dans ce bâtiment énergivore.

Concernant l'habitat, le Grand Dole n'est plus délégataire des aides à la pierre de niveau : et n'instruit donc plus les demandes de subventions de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat). Les dossiers sont aujourd'hui, pour la rénovation énergétique des propriétaires occupants et la réhabilitation des copropriétés, instruits par le Conseil Départemental du Jura.

La CAGD, continue cependant d'instruire les dossiers au paiement qu'elle a agréés les années précédentes. Le Grand Dole a validé en 2022 la mise en œuvre d'un soutien financier aux propriétaires souhaitant réaliser une rénovation énergétique de leur logement et s'inscrit en complément des actions de l'ANAH.. 19 dossiers ont fait l'objet d'une aide financière complémentaire du Grand Dole pour un total de 16 500 €.

Partenaires : ANAH, SOLIHA JURA, ADIL, AJENA.

Le pilotage est assuré par le Grand Dole et la DDT dans le cadre de la délégation de compétences

### **Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :**

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

## **66. Poursuivre la décarbonation de l'énergie consommée sur le territoire**

Au vu de son engagement dans la transition écologique et énergétique, la Communauté d'agglomération du Grand Dole, en plus de la généralisation des mesures de sobriété énergétique sur son patrimoine, a fait le choix ces dernières années d'opter pour au minimum 50% de son électricité et de son gaz d'origine renouvelable. De plus, les bâtiments dont elle a la gestion et

qui sont raccordables au réseau de chaleur urbain de la ville de Dole le sont tous à ce jour. Ils bénéficieront ainsi d'une chaleur à 90% d'origine renouvelable d'ici 3 ans.

Les projets d'installations de panneaux photovoltaïques sur les propriétés du Grand Dole engagés dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé en 2020 sont désormais terminés et l'ensemble des panneaux installés sont entrés en phase de production. Ainsi, les ombrières installées sur le parking à Dolexpo, de l'Aquaparc ISIS, du gymnase Gagnoux à Saint-Aubin et de l'aire de covoiturage d'Authume devraient produire environ 3 700 MWh d'électricité renouvelable par an, l'équivalent de la consommation de plus de 1200 foyers.

Partenaires : OPALE Energies Naturelles, Reservoir Sun, Ville de Dole, Dole biogaz.

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2026 et pistes d'amélioration :

La décarbonation de l'énergie utilisée, couplée avec un objectif de réduction des consommations énergétiques dans leur ensemble, est un objectif fort de la communauté d'agglomération du Grand Dole, objectif qui se retrouve bien entendu dans le contrat d'objectif territorial dans lequel la collectivité s'est engagée auprès de l'ADEME.

## **Assurer une gestion durable de la ressource en eau et maintenir sa qualité**

L'eau est un élément naturel indispensable à la vie. À ce titre, elle doit faire l'objet d'une gestion respectueuse tant quantitative que qualitative, afin de garantir l'ensemble de ses usages et fonctions pour l'homme et les milieux naturels.

### **67. Le Schéma Directeur de l'Assainissement des eaux usées, un programme clé pour atteindre les conformités des systèmes d'assainissement**

Le Schéma Directeur d'Assainissement initié en 2020 et achevé en 2022 a fait l'objet d'une enquête publique afin de valider le projet de zonage d'assainissement sur l'ensemble du territoire. Cette dernière a pu faire l'objet d'un avis favorable du commissaire enquêteur.

Dès la finalisation de ce Schéma Directeur, le Grand Dole a travaillé sur la rédaction d'un Plan Pluriannuel d'Investissement, permettant de prioriser les premiers investissements dont certaines échéances ont pu aboutir au cours de l'année :

- Finalisation des travaux de mise en séparatif de la première tranche de la commune de Damparis pour un montant 1M300 € HT,
- Finalisation des travaux de mise en séparatif de la première tranche de la commune de Foucherans pour un montant 400 000 € HT,
- Finalisation des travaux de mise en séparatif de la commune de Malange pour un montant de 200 000 € HT.

Des comités de pilotage sont régulièrement mis en œuvre avec les services de l'Etat afin de présenter les futurs investissements et les valider vis à vis des obligations réglementaires incombant au Grand Dole.

Ces investissements vont permettre de diminuer les volumes d'eaux claires parasites surchargeant les réseaux d'assainissement ainsi que les stations d'épuration afin d'aboutir à l'amélioration de la collecte des effluents et du traitement de ces derniers avant rejet au milieu naturel.

Les prochaines échéances importantes sont dirigées vers la commune de Damparis au travers du lancement des travaux de reconstruction de la nouvelle station d'épuration, ainsi que les études de renouvellement complet du réseau d'assainissement de la commune de Tavaux.

### **68. Mise en œuvre d'un programme d'économie de la ressource en eau dans les bâtiments publics**

En plus de l'installation systématique de mousseurs lors du remplacement des plomberies ou des réflexions sur la mise en place de récupérateurs d'eau de pluie lorsque cela paraît pertinent, des actions d'envergure ont été menées depuis le début du mandat pour réduire la consommation d'eau des sites sportifs les plus consommateurs :

- 100 000 € de travaux ont été réalisés à l'Aquaparc 2023 pour résorber plus de la moitié des fuites identifiées lors de l'étude en 2022 ;

- Le Grand Dole souhaite également étendre à tous les bâtiments équipés de douches le dispositif de pommeaux intelligents installés à l'Aquaparc en 2022 : cela représente environ 300 pommeaux pour les bâtiments du Grand Dole, dont 20 déjà réalisés à l'Aquaparc. Ces pommeaux permettent d'informer l'utilisateur en temps réel de sa consommation d'eau, par palier de 5 litres d'eau consommée, par un système de lumière. Ce projet a été financé en grande partie par le programme des Certificats d'Economie d'Energie.
- Pour les piscines, des contrôles réguliers sont menés pour traiter systématiquement les fuites apparentes dans les locaux techniques

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2025 et pistes d'amélioration :

- Poursuite de l'optimisation des consommations d'eau, principalement sur les trois piscines gérées par le Grand Dole,
- Installation des pommeaux de douches intelligents dans l'ensemble des vestiaires gérés par le Grand Dole.

### **69. Coordonner les travaux d'assainissement de la CA du Grand Dole et les travaux de voirie des communes**

En parallèle des travaux prioritaires identifiés dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissements du budget Assainissement, le Grand Dole s'associe aux projets d'aménagements des communes afin d'optimiser techniquement et financièrement ces aménagements.

La planification des projets d'assainissement du Grand Dole a été présentée aux communes lors d'une conférence des maires au cours de l'année 2025.

Les travaux ci-dessous ont pu être engagés, à savoir :

- Mise en service du nouveau réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre des travaux de voirie de la rue d'Aval à Choisey pour un montant de 250 000 € HT,
- Mise en service du nouveau réseau d'assainissement des eaux pluviales dans le cadre des travaux de voirie des rues de Sampans et de l'Eglise à Monnières pour un montant de 100 000 € HT,
- Lancement des travaux de création du nouveau réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre des travaux de voirie des rues de la Bretenière et des Chatons à Authume pour un montant de 300 000 € HT,

### **70. Travailler sur la désimperméabilisation des sols**

Après des séances de sensibilisation des élus du Grand Dole dès 2022 avec la tenue d'une réunion pédagogique sur le Zéro Artificialisation des Sols (ZAN), le travail de sensibilisation des services se poursuit au fil de l'eau. L'objectif est d'outiller la collectivité en outils de mesures (Système d'information géographique).

Pour cela les services suivent des formations sur les mesures de l'artificialisation / désimperméabilisation des sols et ont participé aux remontées locales de tous les outils régionaux ou nationaux qui ont été développés. Le rapport triennal du ZAN mena un décompte des consommations d'Espaces naturels et Naturels (ENAF) est présenté aux instances du Grand Dole fin 2025.

Depuis 2024, la collaboration entre le service de gestion des eaux pluviales et celui d'aménagement du territoire s'est également renforcé sur ces sujets. Le règlement du PLUi a été modifié sur ce sujet courant 2024. La délivrance des autorisations d'urbanisme renforce de mois en mois les exigences en matière de gestion des eaux pluviales.

Les travaux de voirie menés par la collectivité et les communes commencent également à mieux prendre en compte ces enjeux, avec par exemple des travaux de la Ville de Dole sur la réhabilitation de son avenue Northwich, où le pied des arbres a été complètement désimperméabilisé et où des stationnements en pavé drainant ont été créés.

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique, car un sol non artificialisé reste un puit de carbone ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux, avec une meilleure infiltration de l'eau ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains, car la désimperméabilisation contribue à l'adaptation au changement climatique ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

## **71. Mener une réflexion sur les possibles utilisations d'eaux non traitées**

Même si un plan de réutilisation des eaux non traitées n'est à ce jour pas formalisé, le Grand Dole œuvre au fil de l'eau et projet par projet. Ainsi,

- un pompage directement dans la nappe permet l'irrigation du stade Bobin par une eau non traitée. Pour une même quantité d'eau utilisée, et respectant également les potentiels arrêtés sécheresse de la préfecture, ce système permet des économies financières substantielles à la collectivité et limite le gaspillage d'eau potabilisée pour l'arrosage d'un terrain.

- le Grand Dole est propriétaire de trois complexes aquatiques publics sur le territoire : Talagrand, Aquaparc ISIS et Léo Lagrange, soumis aux conditions sanitaires nationales de vidange des bassins une fois par an. Afin de ne pas gaspiller cette eau de vidange, le Grand Dole a pris l'initiative de réutiliser cette eau, une fois déchlorée, pour le lavage des voiries, l'arrosage des plantes, etc.

De plus, des récupérateurs d'eau de pluie sont installés sur certains bâtiments si un usage possible de cette eau est identifié.

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux, avec la diminution des prélèvements dans la nappe et des besoins en traitement de l'eau ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire.

## **72. Étude sur la sensibilité des nappes phréatiques face aux pollutions**

Cette action sera mise en œuvre dans le cadre du Projet de Territoire de Gestion de l'EAU (PTGE), porté par le Pays Dolois Pays de Pasteur administrativement, et par le Syndicat Mixte Doubs Loue pour la partie technique, actuellement en phase de diagnostic.

L'étude approfondie de la quantité et de la qualité de la ressource en eau sur le territoire se dessine comme un objectif principal de ce futur PTGE, dans le cadre d'une politique globale d'adaptation au changement climatique portée par le Grand Dole et ses EPCI voisins. Les résultats des études menées sur des territoires voisins ou à des échelles plus larges seront mis à profit dans le cadre des études locales (lancement 2026).

## **73. Étude sur la ressource en eau du territoire et adaptation au changement climatique**

Cette action sera mise en œuvre dans le cadre du Projet de Territoire de Gestion de l'EAU (PTGE), porté par le Pays Dolois Pays de Pasteur administrativement, et par le Syndicat Mixte Doubs Loue pour la partie technique, actuellement en phase de diagnostic.

Dans le cadre d'une politique globale d'adaptation au changement climatique portée par le Grand Dole et ses EPCI voisins, l'objectif d'un PTGE est de quantifier les ressources en eau du territoire, de mieux connaître les différents prélèvements, et de mesurer l'impact du changement climatique sur le système, puis d'en tirer un programme d'actions approprié.

Le Syndicat Mixte Doubs Loue travaille actuellement sur le diagnostic initial du territoire : état des lieux, fonctionnement actuel des nappes, interconnexions, chiffrage des volumes prélevés actuellement sur les nappes (industriels, agricoles, eau potable...), et étude de scénarii différents en fonction de l'intensité du réchauffement climatique. S'en suivra la définition de différents programmes d'actions avec estimations économiques et financières.

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ; positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains, car la désimperméabilisation contribue à l'adaptation au changement climatique ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

## **74. Étude et restauration des cours d'eau en lien avec le Syndicat Mixte Doubs Loue**

Le Syndicat Mixte Doubs Loue, à qui le Grand Dole a transféré sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), gère chaque année plusieurs projets et études de restauration des cours d'eau et des milieux humides, ainsi que de leur fonctionnement naturel.

Moyens humains mis en œuvre en 2025 : 3.5 ETP au sein du SMDL, 0.4 ETP au sein du service environnement du Grand Dole pour le suivi et la collaboration entre les deux collectivités.

#### Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique, par le maintien des puits de carbone que sont les zones humides ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

#### **75. Sensibiliser l'utilisateur à la mise en œuvre de récupération des eaux de pluie**

Le sujet a été abordé en 2023 à l'occasion des semaines du développement durable, par le biais d'une conférence sur la ressource en eau dans un contexte de changement climatique. Plus de 25 personnes étaient présentes pour en savoir plus sur le climat jurassien de demain et sur l'enjeu de mieux collecter et utiliser les eaux de pluie. Aucune action de sensibilisation spécifique sur ce sujet n'a été menée en 2025, même si une nouvelle visite de la station d'épuration de Saint-Aubin a été proposée cette année et dans laquelle le sujet de la ressource en eau est également abordé.

Les communes du territoire mettent des actions concrètes en place avec l'installation de récupérateurs d'eau de pluie pour l'arrosage des tombes dans les cimetières ainsi que des espaces verts par les agents techniques. Les communes remplacent également et de manière progressive les massifs de leurs par des vivaces qui sont moins gourmandes en eau.

#### Evaluation des avancées 2024 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique,
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

#### **76. Améliorer le service de gestion des déchets en réduisant son impact environnemental**

Avec l'accélération de l'urbanisation, la quantité de déchets à traiter par les collectivités augmente constamment. Des solutions innovantes et respectueuses de l'environnement doivent être développées afin d'assurer une collecte performante des déchets tout en préservant la qualité de vie des habitants.

#### **77. Mise en œuvre de l'obligation de gestion séparée des bio déchets**

L'objectif de cette action est de donner la possibilité à tous les habitants de disposer d'un outil pour écarter les biodéchets des Ordures Ménagères Résiduelles, que ce soit par compostage individuel ou via une collecte séparée. Les orientations pour la mise en place de cette gestion séparée sont les suivantes :

- Collecte des biodéchets via des bornes d'apport volontaire en habitat collectif.
- Poursuite de l'incitation au compostage domestique en habitat pavillonnaire.



La deuxième phase du déploiement de la collecte (26 nouvelles bornes), a ainsi été déployée fin septembre 2025 sur la périphérie du cœur de ville de Dole, avec une communication importante auprès des habitants. Le SICTOM a ainsi tenu régulièrement des stands d'information, avec distribution de sacs krafts et de bioseaux.

Au total, grâce au à la première phase de déploiement des bornes à biodéchets dans le cœur de ville de Dole, c'est pas moins 20 tonnes de biodéchets qui ont été collectés en 2024 et 47 tonnes pour 2025 (données au 23 septembre 2025).

En octobre 2025, c'est environ 1.7 tonnes de biodéchets qui sont collectés chaque semaine dans Dole.

Partenaires : Ville de Dole, Syndicats de copropriété, Grand Dole.

#### Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire.

### **78. Plan de prévention des déchets et optimisation de la collecte**

En complément d'une collaboration avec le SYDOM du Jura pour la mise en place d'un plan de prévention, le SICTOM de la zone de Dole mène déjà de multiples actions de sensibilisation :

- Grâce à son équipe prévention et ses conseillers du tri qui multiplient les interventions ;
- Et aux gardiens de déchèterie qui sensibilisent en continu les usagers au bon tri des déchets, qui améliore le recyclage des matières et permet de limiter l'enfouissement des déchets.

Plusieurs actions ont ainsi été menées en ce sens depuis 2022 pour diminuer le recours à l'enfouissement des déchets (déchets non recyclables dans les déchèteries) : formation des gardiens de déchèteries, sensibilisation sur la collecte des TLC et application des consignes de tri, présence d'un ressourcier ALCG du mardi au samedi sur la déchèterie de Dole, mise en place de plusieurs nouvelles filières de valorisation (articles du peintre, films étirables, couettes, tapis, articles de loisir et de sport,...).

Un suivi des tonnages collectés et de la qualité du tri est réalisé de manière régulière afin d'évaluer ces actions de prévention. Le recours à l'enfouissement a baissé de 700 tonnes entre 2020 et 2024.

### **79. Équipements et modalités de collecte**

En 2025, le SICTOM a également déployé de nouveaux équipements pour la collecte des déchets résiduels et recyclables. Il existe à ce jour 2 types de collecte sur le territoire :

Collecte en porte à porte avec des bacs ;

Et collecte en apport volontaire avec recours à des cuves enterrées, semi-enterrées ou aériennes.

Dans le but d'optimiser les tournées de collecte tout en maîtrisant l'évolution du coût de collecte, les communes de Rochefort-sur-Nenon et de Menotey sont passées en point d'apports volontaires.

Ce test s'inscrit dans une réflexion plus globale menée sur les modalités de collecte des déchets résiduels et recyclables. En 2024, des dispositifs similaires avaient été installés dans le quartier Kennedy, à la commanderie et sur l'avenue de Norwich, à Dole.

Partenaires : Communes de Rochefort-sur-Nenon, de Menotey.

#### Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire.

### **80. Évolution de la fréquence de collecte pour 119 communes**

119 des 125 communes collectées par le SICTOM, qui étaient collectés chaque semaine pour les Ordures Ménagères Résiduelles, sont désormais, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2025, collectés une fois toutes les deux semaines. Cette évolution de la fréquence de collecte s'est faite afin de remplir plusieurs objectifs :

- Inciter les usagers à produire moins de déchets résiduels et à mieux trier ;
- Mettre en adéquation le service public aux besoins des usagers ;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la collecte et au traitement des déchets.
- Maîtriser l'évolution du coût de gestion des déchets.

Cette adaptation s'accompagne d'une refonte des tournées de collecte des bacs à déchets. Ainsi, en mars, tous les ménages concernés par un changement ont reçu un courrier avec le nouveau calendrier de collecte. Ils sont également disponibles sur le site internet du SICTOM, par commune.

Les 6 communes non concernées par ces changements sont soit collectées en ordures ménagères résiduelles toutes les semaines pour des raisons réglementaires (Dole, Foucherans, Damparis, Tavaux) ou par ce qu'elles sont passés en points d'apports volontaires (Menotey et Rochefort-sur-Nenon).

### **81.Optimisations internes de la collecte**

Pour permettre les remontés du terrain des agents de collectes qui constatent d'éventuelles problèmes sur les bacs collectés (dégradations, débords, mauvais tri,...) jusqu'aux conseillers du tri, des tablettes incluant un logiciel de signalisation et de compte rendu ont été distribués à chaque équipage des agents de collecte porte à porte et de collecte en points d'apports volontaire.

### **82.Optimiser les déchets verts collectés en favorisant la gestion de proximité**

Suite à l'état des lieux complet réalisé à l'échelle du territoire du SICTOM en 2022, il a été décidé de mettre aux normes la déchèterie de Saint-Aubin et de faire évoluer les services offerts par ce site, car des travaux conséquents doivent être envisagés. Le devenir de cette déchèterie au regard de sa fréquentation, des apports constatés a donné lieu à plusieurs réunions de travail avec les habitants et les élus du secteur, et il a donc été décidé en 2023 le maintien et la mise aux normes de cet équipement axé sur l'accueil des besoins prioritaires des habitants, à savoir la dépose des déchets verts, des gravats, du polystyrène et du carton avec une augmentation de l'amplitude d'ouverture.

L'ouverture de la première végéterie de notre territoire a eu lieu le 4 décembre 2024. Depuis lors, c'est un peu plus de 508 tonnes de déchets verts qui ont été collectés, broyés, co-compostés, puis distribués aux agriculteurs locaux partenaires entre janvier 2025 et août 2025.

Cette végéterie permet d'améliorer le service rendu aux usagers grâce à sa plateforme de dépôtage de 500m<sup>2</sup>. Les déchets verts sont ensuite broyés sur place, puis le broyat est mis à disposition des agriculteurs à proximité.

Partenaires : EPCI adhérents, association d'agriculteurs, communes du territoire

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire.

## **Poursuivre la transformation numérique du territoire**

En développant les outils numériques dans toutes les communes du territoire, l'objectif est d'offrir une multitude de services connectés capables à la fois de répondre aux nouveaux usages, aux nouveaux modes de consommation des habitants, mais également d'accompagner la transition écologique. L'aménagement numérique est une clé pour l'attractivité, la compétitivité et l'égalité des territoires.

### **83. Finalisation du déploiement de la fibre optique FTTH sur le territoire**

Le déploiement du très haut débit concerne l'ensemble des communes du Jura en dehors des collectivités couvertes par un opérateur privé. Pour le Grand Dole, seule la ville de Dole est concernée par l'intervention d'un opérateur privé (Orange) et ne rentre donc pas dans le projet de déploiement du conseil départemental.

Le réseau établi par le conseil départemental du Jura sur le territoire de la CAGD est la propriété du département. Le 12 juillet 2017, le Département du Jura et la CAGD ont signé une convention de partenariat pour le déploiement du réseau départemental à très haut débit. La CAGD y a établi une liste des communes à traiter prioritairement (phase 1 – terminée), en fonction du débit de connexion internet très faible de certaines communes et suivant des facteurs économiques.

En décembre 2020, le conseil départemental du Jura a attribué à la société Altitude Infrastructure la délégation de service public pour la construction, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau Très Haut Débit (THD) du Jura.

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2026 et pistes d'amélioration :

Traitement des derniers cas particuliers.

#### **84. Animation d'ateliers numériques sur le territoire**

Le Grand Dole a mis en place au printemps 2022 l'animation d'ateliers numériques, avec l'aide financière de l'Etat. Du 01/10/2024 au 31/08/2025, les deux conseillers numériques de la CA du Grand Dole ont animé 447 ateliers numériques, organisés dans 17 communes volontaires. Au total, 1 650 personnes (dont la majorité de façon récurrente) ont participé à ces ateliers.

71 ateliers numériques supplémentaires ont également été organisés dans les Maisons France Services de Moissey et Dole, auxquels ont participé 267 personnes.

90 % des personnes accompagnées ont 60 ans et plus, et sont retraitées. Les principaux thèmes abordés cette année ont été : la navigation sur Internet, la prise en main d'un équipement, la gestion de contenus numériques, l'aide aux démarches administratives, la gestion des courriels, etc.

Moyens humains mis en œuvre en 2025 : 2 ETP consacrés à l'organisation des ateliers et à la préparation des supports

Partenaires : Les communes volontaires et les Maisons France Services de Dole et Moissey

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

### **Sécuriser l'espace public et stratégie locale de prévention de la délinquance**

Les routes, les places, les rues piétonnes sont des espaces publics où l'ensemble des habitants et utilisateurs se croisent et se côtoient. La prise en compte de la sécurité au travers de l'aménagement de ces espaces contribue à l'amélioration de l'ambiance urbaine. Ces aménagements, qui prennent en compte les besoins des personnes, permettent ainsi aux publics de coexister et de vivre ensemble de façon plus harmonieuse.

#### **85. Déploiement de la vidéo protection sur le territoire**

Le déploiement de la vidéoprotection est en cours conformément aux objectifs initiaux, sur 11 communes du Grand Dole, dans le cadre du marché qui se termine en cette année 2024. Celui-ci pourra être reconduit en 2025 ou plus tard selon les demandes des communes.

Chaque commune assume le coût de l'investissement dans les caméras, mais le Grand Dole soutient les communes en prenant en charge les coûts liés à la maîtrise d'ouvrage pour environ 20 000 euros.

L'action est pilotée par le service prévention et tranquillité publique du Grand Dole, en lien avec le Club Acheteurs géré par le service commande publique, et supervisée par les différents élus en charge. Le lien avec les communes ayant bénéficié de la commande groupée est permanent, ainsi qu'avec les titulaires du marché que sont les sociétés ENGIE et EIFFAGE.

Une méthodologie d'évaluation a été mise en place et le nombre d'actes de délinquance et d'incivilités est suivi en ce sens. De nombreuses recherches vidéo ont été réalisées à des fins judiciaires. Le dispositif mis en place fait ses preuves.

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux, car les caméras vont permettre de limiter les dépôts sauvages de déchets, susceptibles de générer une pollution importante des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains, car le projet vise à améliorer le sentiment de sécurité et donc contribue à l'amélioration du cadre de vie. ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

## **86. Réflexion sur la mise en place d'une police intercommunale**

Les discussions pour la mise en place d'une police intercommunale se sont poursuivies entre les élus du Grand Dole et les communes membres.

## **87. Sécurisation et prévention routière intercommunale**

De nombreuses actions de prévention sont réalisées chaque année par le service prévention et tranquillité publique du Grand Dole, notamment dans les écoles, collèges et lycées du territoire, ce qui permet en moyenne de sensibiliser 2000 enfants et adolescents par an.

Cette action est menée en collaboration avec plusieurs partenaires comme l'Éducation Nationale, le centre formation Sylvain Ramel, la ligue contre la violence routière mais aussi une trentaine de bénévoles.

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique, car une sensibilisation à l'utilisation des modes doux est réalisée en même temps ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains, le but étant de prévenir les comportements déviant susceptibles d'être dangereux et de provoquer des accidents graves ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

## **88. Améliorer la prévention auprès du public "jeunes exposés à la délinquance"**

Sur ce sujet aussi de nombreuses actions de prévention sont organisées chaque année par le Grand Dole, auprès des mêmes publics (écoles, collèges, lycées). Les sujets suivants sont abordés : laïcité, respect, tolérance, valeurs de la République, mais aussi prévention du harcèlement. Une sensibilisation sur les déviances et des conseils pour développer des réflexes d'autoprotection sont également au programme.

3 agents préparent et réalisent ces interventions, en partenariat avec l'Etat, l'éducation nationale, mais aussi avec des troupes de comédiens dont les prestations aident à sensibiliser les jeunes.

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

## AXE 3 – ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

L'objectif est de développer l'attractivité et le rayonnement du territoire en faisant la promotion des atouts des communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Avec ses héritages légués par des siècles de vie et de développement, ses monuments historiques, ses forêts, sa biodiversité, ses infrastructures de qualité, la Communauté d'Agglomération peut se positionner comme une grande destination française, voire européenne.

### Développer les atouts touristiques, les équipements de loisirs et de plein air

Avec sa position géographique avantageuse, son environnement naturel, son patrimoine et ses nombreux services, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole offre à ses habitants un cadre et une qualité de vie privilégiés.

#### **89. Digitalisation du territoire et développement du tourisme numérique**

Dole Tourisme a mis en place à l'été 2022 l'application Jur'Aventure, en partenariat avec Jura Tourisme et les autres EPCI du Jura. Cette application numérique, à l'initiative de Jura Tourisme dans le cadre de ses missions de valorisation du territoire et d'animation du réseau des offices de tourisme, devrait permettre aux touristes, visiteurs et habitants de découvrir le département du Jura et ses richesses à travers des propositions de parcours ludiques d'itinérances.

Le lancement de cette application contribue à un objectif plus global de développement des usages du numérique et de digitalisation de l'offre touristique pour répondre aux nouvelles tendances.

Dole Tourisme travaille également à la généralisation des QR codes sur ces documents d'information et de présentation. Tout ceci contribue à la réduction du nombre d'impressions par Dole Tourisme, notamment des agendas touristiques.

Le circuit papier du chat perché par exemple est désormais accessible gratuitement en ligne, mais est également mis à disposition sous format papier moyennant une consigne de 1 €. Ce nouveau système s'inscrit dans une volonté de développement touristique durable en permettant une réutilisation multiple des plans imprimés du circuit auprès de la clientèle.

Cette initiative connaît un certain succès et permet de réaliser des économies de papier à Dole tourisme. Les clientèles étrangères du Nord de l'Europe plébiscitent particulièrement cette initiative (le plan est disponible en quatre langues : français, allemand, anglais et néerlandais). L'office de tourisme utilise également depuis l'été 2024 l'intelligence artificielle pour proposer de nouvelles langues de traduction selon le public accueilli.



L'office suit également avec attention les résultats de ses questionnaires qualité grâce à l'intelligence artificielle.

#### **Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :**

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations, car contribue à l'attractivité du territoire ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire, au vu de la réutilisation des impressions papier.

#### **90. Finalisation du projet de réhabilitation de l'ancienne voie ferrée "Voie Grévy" en voie douce et aménagements des liaisons dans les communes**

Action terminée en 2022

## **91. Développer l'offre d'hébergements de grande capacité et communiquer davantage sur les structures existantes**

Ex. : encourager l'adhésion aux labels touristiques existants, recenser le patrimoine foncier de la CA du Grand Dole et les porteurs de projets touristiques, valoriser le patrimoine mobilier parfois vieillissant, référencer les propriétaires de résidences secondaires pour valoriser les lots non marchands...

Face à ce manque constaté sur le territoire d'hébergement de grande capacité, Dole Tourisme conseille et oriente les opérateurs touristiques privés vers ce nouveau débouché de clientèle. Les porteurs de projets potentiels sont également réorientés vers le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté qui peut leur octroyer des aides financières touristiques régionales.

Ces échanges et concertations avec les opérateurs nécessitent un 0.1 ETP à Dole  
Tourisme.

### Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

### Poursuite de l'action en 2026 et pistes d'amélioration :

Poursuite de la démarche auprès des opérateurs privés, mise à jour des documents supports, accompagnement d'un projet potentiel vers le secteur Dole/Choisey.

## **92. Aménagement ou réhabilitation d'aire de jeux et de parcours santé dans les communes**

En 2025, aucune commune n'a souhaité être financée via le dispositif des fonds de concours, pour l'aménagement ou la réhabilitation d'aires de jeux et de parcours de santé.

## **93. Renforcer la gastronomie**

La gastronomie occupe une place importante dans le patrimoine grand dolois. Dans le but de renforcer la visibilité et l'attractivité due à cette spécialité, le Grand Dole aimerait gagner en reconnaissance, avec par exemple le décernement d'un label, développer des parcours itinérants dédiés à la découverte de la gastronomie, développer et recenser les marchés de producteurs locaux, etc.

Pour contribuer à cet objectif a été créé au cours de l'année 2022 la carte gourmande du Grand Dole, qui permet de mieux identifier l'ensemble des acteurs, restaurateurs, artisans de bouche présents localement, ainsi que la signature "Dole à croquer" en partenariat avec 10 acteurs de bouche du territoire et principalement du centre historique de Dole. Cette marque sert à valoriser les événements gastronomiques, les marchés et producteurs locaux, les restaurateurs et artisans renommés.

En parallèle, Dole Tourisme a lancé la commercialisation du pass "dole à croquer" qui permet aux visiteurs de bénéficier d'une dégustation offerte dans les 10 boutiques partenaires (choix de 14 produits locaux à déguster au total). Au total plus de 630 pass avaient été vendus en 2024.

La 10<sup>ème</sup> édition du week-end gourmand du chat perché a également remporté un franc succès avec plus de 55 000 personnes accueillies à Dole entre les 27, 28 et 29 septembre (source : comptage de la police municipale).

Moyens humains mis en œuvre en 2024 : 0,3 ETP

### Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations, Via la mise en réseau des acteurs et la création d'une dynamique collective ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains, grâce à la promotion pour les commerces locaux ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

### Poursuite de l'action en 2025 et pistes d'amélioration :

Poursuite de l'action, avec démarche d'amélioration continue en fonction des résultats de l'année 2024.

#### **94. Améliorer la mobilité depuis l'aéroport Dole - Jura**

L'aéroport Dole-Jura présent sur le territoire voit sa fréquentation revenir à des niveaux d'avant crise sanitaire. Pour se rendre à l'aéroport, le moyen de transport le plus utilisé par les passagers restent la voiture, en étant déposé par un proche, ou bien en laissant la voiture sur le parking de l'aéroport le temps de leur voyage.

Les élus du Grand Dole aimeraient proposer aux administrés des solutions alternatives et plusieurs pistes de réflexions ont été évoquées :

- aménagement d'un parking vélo sécurisé, ce qui ne semble pas le plus pertinent car les passagers sont souvent chargés de bagages importants ;
- aménagement d'une liaison piétonne sécurisée entre l'aéroport et le réseau de bus Grandole Mobilités, qui nécessite de traverser la route départementale et donc des concertations avec le département ;
- mise en place d'un système de navette et de taxi par le secteur privé.

Toutes ces idées nécessitent de la concertation avec le département ainsi qu'avec leur délégation de service public gestionnaire de l'aéroport, mais également avec le secteur du transport privé, et les réflexions se poursuivent.

#### **Poursuite de l'action en 2026 et pistes d'amélioration :**

Poursuite de la concertation avec les différents partenaires pour pouvoir trouver des solutions à pérenniser.

#### **95. Mettre en avant le patrimoine naturel et fluvial**

Le Grand Dole poursuit sa collaboration avec le département du Jura pour la réalisation et amélioration continue du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR). Aucun nouveau sentier de randonnée n'a été aménagé en 2025.

Ces itinéraires sont valorisés dans un cartoguide pédestre et VTT du Grand Dole qui plaît beaucoup aux habitants et qui se vend bien à l'office de tourisme (au prix de 5€). Celui-ci a été actualisé début 2024.

Des conventions pour le suivi de l'entretien et du balisage des sentiers de randonnées ont été signées avec trois associations de randonneurs qui assurent ainsi une bonne qualité du balisage et une veille sur les petits travaux à entreprendre sur les chemins.

Concernant la valorisation du patrimoine fluvial, la collectivité œuvre pour l'élaboration du contrat de canal du Rhône au Rhin et a collaboré en 2023 à la préparation de l'appel à projets « Bateau de Passagers » lancé par Voies Navigables de France. Ce dernier avait pour but de trouver un partenaire qui pourrait proposer une activité de plaisance toute l'année, complémentaire à celles déjà existantes, mais faute de candidature adaptée il est actuellement en suspens.

#### **Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :**

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique, car encourage la marche à pied et le vélo ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

#### **Poursuite de l'action en 2026 et pistes d'amélioration :**

Une nouvelle boucle de randonnée est en préparation avec la Commune de Champvans et d'autres bénévoles bénéficieront du stage de balisage. Elle sera finalisée en 2026.

#### **96. Favoriser l'accueil des touristes sur le canal et le Doubs**

Le contrat de canal du Rhône au Rhin, porté par le Grand Dole jusqu'en 2023 VNF, et 7 autres EPCI (CA Belfort, Pays Montbéliard Agglomération, CC des 2 vallées vertes, CC Doubs Baumoises, Grand Besançon Métropole, CC Jura Nord, CC Rives de Saône), contribue à atteindre cet objectif. Une étude d'opportunité sur le développement des activités fluviales et fluviales a été finalisée en 2022 et a contribué à la définition des axes stratégiques nécessaires à la mise en œuvre du contrat de canal.

Dole Tourisme a proposé en 2024, comme en 2023, une tournée en triporteur tous les vendredis en juillet et août. Ce dispositif a deux objectifs principaux : aller aux devants des touristes et permettre un accueil en dehors de l'office de tourisme, tout en maintenant un contact régulier avec les professionnels du tourisme sur la tournée, avec échanges avec la capitainerie nicols, une belle aventure, ou encore le camping du Pasquier.

Des balades en calèche (2 fois par semaine) ont à nouveau été proposées durant l'été.

Dans le but d'améliorer également l'accueil des touristes par le parking de l'avenue de Lahr, les toilettes publiques du pavillon des Arquebusiers ont été réouvertes pour l'été 2024, comme cela avait été fait en 2022 et en 2023.

Enfin, le schéma de développement touristique durable de la CAGD, déclinaison locale des schémas régionaux et

départementaux récents, a été délibéré en 2024 pour la période 2024-2028.

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique : mais des projets d'installation de recharge électrique pour vélos et bateaux devraient voir le jour dans les prochaines années grâce au contrat de canal ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux : mais des actions en faveur de la biodiversité devraient être inscrites dans le contrat de canal ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2026 et pistes d'amélioration :

- Proposer un service complet d'eau et d'électricité pour les bateaux de plaisance ainsi que les cyclotouristes (suite à une étude terminée en 2024).

### **97. Développer le tourisme industriel**

Dole Tourisme proposait en 2022 la visite des cités Solvay et l'action n'avait malheureusement pas pu être réitérée en 2023 faute d'animateur. En 2024, une visite a pu être organisée et une vingtaine de personnes ont pu en bénéficier (complet). Celle-ci s'est déroulée en calèche avec les attelages du Val d'Amour. Cette visite n'a pas été réitérer pour 2025.

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains (des anciens ou actuels salariés de Solvay sont contents de découvrir ou redécouvrir ce patrimoine) ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

Poursuite de l'action en 2026 et pistes d'amélioration :

Pour pallier au manque d'animateurs, il est envisagé de poursuivre l'action mais sans médiation humaine. Des réflexions sont engagées avec le BTS Tourisme de Dole pour le développement d'un outil permettant la répétition de ces visites tout au long de l'année (type audioguides), avec l'enregistrement de l'animateur actuel. Cela permettrait d'augmenter le nombre de visites annuelles tout en œuvrant pour la conservation de ce patrimoine.

### **98. Développer le tourisme d'affaires**

La Société Publique Locale Hello Dole gère les réservations et la communication autour de différents sites de la Ville de Dole et du Grand Dole tels que la Commanderie, Dolexpo, différentes salles polyvalentes, ou encore Locodole.

Locodole, propriété du Grand Dole, est un nouvel espace de co-working, installé dans le buffet de la gare fraîchement réhabilité et inauguré en novembre 2021. Plusieurs espaces sont à disposition : des postes individuels, des salles de réunions de différentes tailles, ou encore des espaces modulables au rez-de-chaussée pour répondre à la majorité des demandes. Cet espace est donc dédié aux événements professionnels : petits séminaires, colloques, formations, ou encore location de bureaux de courte à moyenne durée. Pour compléter le planning de mise à disposition, d'autres usages sont à ce jour accueillis de manière très ponctuelle.

En parallèle, les salles de la Commanderie et de Dolexpo contribuent elles aussi à développer le tourisme d'affaires au vu des beaux espaces qu'elles proposent.

En 2024, la Commanderie a ainsi accueilli 76 évènements dont 17 liés à des activités économiques. Dolexpo avait lui accueilli 32 évènements dont 8 salons, 4 évènements liés à des activités économiques et 20 activités diverses.

Une évaluation de la fréquentation de ces salles est mise en place via la production des rapports annuels de la SPL Hello Dole.

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire avec la réhabilitation du buffet de la gare pour créer un nouvel espace de coworking.

Poursuite de l'action en 2026 et pistes d'amélioration :

Accentuer la communication sur Locodole à l'échelle régionale voire nationale.

### **99. Favoriser la notoriété du Grand Dole à l'échelle régionale**

Cet objectif est sous-jacent à ce jour à l'ensemble des actions menées par Dole Tourisme. Il peut également se formaliser par différentes actions, telles que la participation de Dole Tourisme à de nouveaux forums nationaux et internationaux afin d'améliorer la visibilité et l'attractivité du territoire du Grand Dole, ou encore l'engagement récent du Grand Dole dans le dispositif régional d'attractivité résidentielle « venez vivre en Bourgogne-Franche-Comté ».



Malgré une baisse du budget promotion et communication qui contribue à la mise en œuvre de cette politique, le territoire observe les gains de cette ambition avec une démographie en hausse ces dernières années, et avec des vitrines nationales avec par exemple [le classement des villes où il fait bon vivre](#) (réalisé par le journal *le Parisien* – enquête parue le 1<sup>er</sup> octobre 2023) où la ville de Dole est classée 5<sup>ème</sup> sur les 270 villes de plus de 20 000 habitants prises en compte dans l'enquête. Dole rayonne à l'échelle nationale, et ses communes voisines avec lui.

### **Valoriser notre histoire et relier nos patrimoines**

La réhabilitation et la valorisation du patrimoine constituent un enjeu stratégique pour le tourisme et contribuent également à créer un véritable sentiment d'appartenance au territoire.

#### **100. Identifier et communiquer sur le patrimoine des communes**

La compétence de valorisation du patrimoine historique dépend de chaque commune. Cependant, le Grand Dole vient en appui sur cette compétence via les aides financières qu'il peut octroyer pour des projets de réhabilitation de patrimoine historique via son fonds de concours communal, mais également pour accroître la visibilité des événements communaux liés au patrimoine.

Ainsi, à l'occasion des Journées du Patrimoine (JEP) 2025, le Grand Dole a pu collecter des informations sur les actions, projets et visites organisées par les communes volontaires. Plusieurs communes ou associations communales ont ainsi porté des projets à l'occasion de ces JEP : Choisey, Falletans, Eclans-Nenon et Menotey.

Ainsi, après la collecte des informations et pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, le Grand Dole s'est chargé de la communication autour de ces Journées du Patrimoine avec la diffusion numérique et l'impression d'un document d'information.

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

#### **101. Révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Dole (PSMV)**

La révision du PSMV (rédaction du règlement écrit et graphique, poursuite du rapport de présentation et notamment des analyses socio démographiques, finalisation des fiches immeubles et des opérations d'aménagement et de programmation sectorielles et thématiques, mise en place d'une palette végétale) s'est terminée en décembre 2023 avec l'arrêt du PSMV.

Le 7 novembre 2024, le dossier a été présenté en Commission Nationale du patrimoine et de l'Architecture (CNPA) au ministère de la Culture et à reçu un avis favorable à l'unanimité assorti de vœux. Après cette phase de consultation, s'en est suivi de la phase d'enquête publique qui a suscité un réel intérêt de la part de la population. L'approbation de ce dossier est prévu pour début 2026.

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique, suite à l'étude de la réhabilitation énergétique de

- certains bâtiments anciens ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux, car la biodiversité est prise en compte (faune et flore présentes dans la ville identifiées) ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations, avec un objectif d'accueil de population d'une grande diversité ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains, avec la mise en compatibilité avec le plan Action Cœur de Ville ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

## **102. Réhabilitation, rénovation et mise en valeur du patrimoine communal**

Depuis 2018, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole soutient financièrement les projets des communes via son fonds de concours (FDC) communal et intercommunal.

En 2025, 678 027 € de fonds de concours ont été attribués aux communes :

- 23 dossiers communaux ont été financés par la CA du Grand Dole, à hauteur de 398 620 €, pour un montant d'investissement de 2 018 245 € HT,
- 4 dossiers intercommunaux ont été financés par la CA du Grand Dole, à hauteur de 279 407 €, pour un montant d'investissement 1 873 218 € HT.

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique en cas de réhabilitation énergétique (selon projets) ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- indéfinie au regard de la transition vers une économie circulaire (selon projets : positive en cas de réutilisation de matériaux, d'efforts de tri de valorisation des déchets de construction, etc.).

## **103. Identifier, animer et faire découvrir le patrimoine naturel local**

Riche de plusieurs espaces naturels sur son territoire, le Grand Dole souhaite le valoriser auprès des visiteurs mais également de la population. L'association Dole Environnement propose régulièrement des visites de la réserve nationale du Girard dont elle est gestionnaire, plusieurs animations Natura 2000 sont également organisées en forêt de Chauv et dans le massif de la Serre (visites, chantiers participatifs, etc.).

Le Grand Dole gère également le réseau des espaces naturels sensibles (ENS) des Monts Dolois.

La collectivité a pour projet de développer la gestion d'un réseau de sites favorables à la conservation des amphibiens. En ce sens, la collectivité a réalisé le plan de gestion du site pilote de la mare de la Charme à Champvans pour un budget de 6 000 €. Le Grand Dole accompagne par ailleurs la commune de Saint-Aubin dans son projet de réhabilitation de l'ancien motocross en zone écologique intégrée au réseau de mares communales.

L'intercommunalité collabore pour ces différents projets avec Dole Environnement, le département du Jura, la Ligue de Protection des Oiseaux, ou encore la Cellule Départementale d'Entretien des Rivières et des Espaces Naturels.

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique, grâce à la protection et gestion de ces milieux naturels qui sont des puits de carbone ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations au vu de la collaboration entre experts régionaux, amélioration du cadre de vie et sensibilisation du public ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains : les ENS sont privilégiés par les habitants pour des balades ou des sorties sportives ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire : le pâturage limite l'épuisement des ressources et contribue aux circuits courts (fromage et viande), les pneus enlevés ont été valorisés.

## **Identifier les potentialités immobilières et foncières sur les communes**

Cet objectif est indispensable pour déterminer les secteurs à densifier et à protéger, ainsi que pour mettre en œuvre une politique de développement et d'aménagement pérenne sur le territoire.

#### **104. Recenser le foncier disponible, les bâtiments et les locaux (anciennes salles de classe...), et établir une base de données**

Afin d'atteindre cet objectif du projet de territoire, le Grand Dole a rencontré individuellement l'ensemble des 47 communes du territoire en 2022 avec l'objectif de pouvoir parcourir les différentes questions relatives à la présence de bâtiments et sites en friches vacants. Ces informations ont été recueillies pour toutes les communes avec les références des parcelles identifiées.

En application de la Loi Climat et Résilience du 20 août 2021, le Grand Dole a également réalisé en 2023 son inventaire des zones d'activités économiques, avec le soutien méthodologique de l'Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté et de la CCI du Jura. Cet inventaire a permis de recenser au total :

- 40 zones d'activités économiques,
- 657 unités foncières, dont 25 identifiées comme vacantes au titre de la Loi Climat et Résilience, soit un taux de vacance de 3.81 %

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux : la réutilisation de locaux et sites vacants permet de limiter la nouvelle artificialisation des sols ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire.

### **Améliorer l'accueil des gens du voyage**

En matière d'accueil, d'habitat et de stationnement des gens du voyage, les élus de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole recherchent un équilibre entre la préservation du mode de vie itinérant des gens du voyage d'une part, et la nécessité du maintien de l'ordre public et le respect du droit de propriété d'autre part.

#### **105. Aménager une nouvelle aire de grands passages aux normes règlementaires**

Des actions ont été menées en 2022 dans le but de restaurer le fonctionnement de l'aire existante à Choisey : rétablir les fermetures hivernales, engager des travaux de réparation, etc. et inscrire cette démarche dans le cadre de la révision du Schéma directeur d'accueil des gens du voyage en révision à l'échelle départementale.

En 2023, l'aire a pu être fermée durant le premier semestre, permettant d'envisager une restructuration totale de cet espace. Les travaux se sont terminés début 2024 (nettoyage complet, pose d'une poutre acier pour sécuriser et réglementer l'accès à l'aire, réseau électrique et ensemble des arrivées d'eau entièrement refaits, installation d'un recueil des eaux usées, etc.) et l'aire a pu être rouverte en avril 2024.

Elle répond aux exigences du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage, que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a depuis, adopté en septembre 2024.

3 groupes de voyageurs sur les 6 qui étaient prévus ont pu être accueillis pendant les périodes d'ouverture du 15 avril au 15 septembre, évitant ainsi des installations illicites sur le territoire, et répondant favorablement à la demande des voyageurs.

Agrandissement de l'aire d'accueil permanente des Gens du Voyage située sur Dole : m'extension a été réalisée sur un terrain de la collectivité jouxtant l'aire d'accueil permanente actuelle. L'eau, l'électricité, l'évacuation des eaux usées ont été installées en télégestion pour faciliter les conditions de règlement des fluides.

Un espace de 16 ares supplémentaires a donc été créé pour accueillir les voyageurs Grands Dolois. Cette zone tampon constituée de 4 emplacements est inscrite au schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage, mais pourra évoluer techniquement pour répondre à terme aux exigences du décret du 26 décembre 2019 et à l'arrêté du 8 juin 2021, déterminant notamment, pour les terrains familiaux locatifs, les prescriptions en matière d'accessibilité.

Sa capacité d'accueil est d'environ 15 caravanes.

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;

- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations car ces projets permettent un meilleur accueil des voyageurs ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

## AXE 4 – COOPÉRATIONS ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES

Cet axe vise à développer la cohérence entre les différentes communes membres du Grand Dole, en vue d'améliorer son attractivité tout en respectant les solidarités territoriales. L'organisation du territoire doit ainsi permettre de faire du Grand Dole un territoire équilibré sur le plan de l'accès et des connexions interterritoriales, de l'occupation de l'espace, de la répartition des services et des infrastructures.

### Organiser et renforcer les relations entre les 47 communes et le Grand Dole

Avec le renforcement de l'intercommunalité, les relations entre les communes et les intercommunalités sont devenues essentielles. Il est désormais indispensable que la démarche intercommunale soit portée par tous et que l'ensemble des intercommunalités, quelle que soit leur taille, se donnent les moyens d'associer pleinement l'ensemble des communes membres qui les composent.

#### **106. Élaboration d'un Pacte de Gouvernance**

Action terminée en 2021

#### **107. Élaboration d'un Pacte de Solidarité Fiscal et Financier**

Action terminée en 2021

#### **108. Renforcer le dialogue, confirmer le sentiment d'appartenance des communes à l'agglomération et développer une solidarité intercommunale**

En 2021, 10 commissions de travail ont été mises en place, dans le but de réunir régulièrement des élus municipaux du territoire, pour échanger sur les attentes et besoins des communes. Au total, sur l'année 2025, les commissions ont été réunies 11 fois.

Ces commissions communautaires, ainsi que les différentes instances comme la conférence des maires et le conseil communautaire se tiennent également dans les différentes communes du territoire. Au total pour l'année 2025, ce seront 5 conseils communautaires et 9 conférences des maires qui auront été organisées.

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

#### **109. Développer des supports de communication à destination des communes**

Dans le but de toujours mieux collaborer avec les communes membres, le Grand Dole est dans une démarche d'amélioration continue en ce qui concerne sa communication avec les communes. Les compte-rendu des différents conseils communautaires, conférence des maires ou encore des commissions thématiques de travail sont régulièrement envoyés aux communes et à leurs élus.

Afin de poursuivre la collaboration entre les services communaux et le Grand Dole, et en lien avec la mise en place d'une administration locale partagée, l'extranet des secrétaires de mairie du territoire, mis en place et lancé en juin 2022, est un outil informatique support, qui est toujours utilisé et mis à jour régulièrement.

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;

- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
  - positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
  - positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
  - et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.
- **Organiser l'ingénierie territoriale**

L'ingénierie territoriale est essentielle pour accompagner la conception et la définition d'une stratégie de territoire réaliste et cohérente. Le développement et l'aménagement du territoire, ainsi que la mise en œuvre des projets de l'intercommunalité, nécessitent une organisation optimale de cette dernière.

### **110. Élaboration d'un nouveau Schéma de mutualisation des services**

Le Schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, pour la période 2021-2026, a été validé par le Conseil Communautaire du 29 juin 2021. Fruit d'une réelle démarche de concertation, ce schéma de mutualisation a été co-construit en plusieurs étapes et élaboré à l'issue de travaux préparatoires qui ont associé l'ensemble des communes de l'Agglomération.

Il constitue l'un des quatre volets du PACTE TERRITORIAL de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, qui comprend :

- Le Projet de Territoire,
- Le Pacte de Gouvernance,
- Le Schéma de Mutualisation des Services,
- Le Pacte de Solidarité Fiscal et Financier.

Le schéma de mutualisation permet de renforcer les services d'intérêt communautaire, d'améliorer la qualité des services publics, de rendre plus lisible l'action intercommunale et de renforcer l'identité de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Il permet le partage de matériels au profit des communes, la mise en place d'un réseau d'échanges entre les agents communaux et les agents du Grand Dole, d'une cellule d'expertise technique, informatique et numérique au profit des communes, ou encore de renforcer le dispositif d'achats groupés, le « Club Acheteurs », géré par le service commande publique du Grand Dole.

### **111. Mise en place d'une administration éco-exemplaire**

Pour les flux de déchets les plus volumineux que le Grand Dole doit gérer, différentes filières de recyclage ont déjà été mises en place (communes avec la Ville de Dole). Par exemple :

- 100 et 150 pneumatiques sont envoyés chaque année à l'entreprise Alpha recyclage Brevans,
- Les huiles usagées sont collectées et valorisées par CHIMIREC Centre Est,
- Le polystyrène, les gravats, le bois, le carton, le papier sont également triés sur les quais du CTM avant valorisation, principalement auprès du SICTOM de la zone de Dole.
- La ferraille est recyclée par Omega recycling.
- Les stylos, cartouches Toner, et piles sont collectés et recyclés

Mais ces actions éco-responsables restent à ce jour éparpillées au sein des services. C'est pourquoi le Grand Dole a souhaité mettre en place une administration éco-exemplaire de manière transversale et appliquée par l'ensemble des services : optimisation de l'usage des bâtiments, maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments publics, meilleure prévention et gestion des déchets, décarbonation des déplacements de services, etc.

Pour cela :

- Un plan d'économies d'énergies, commun avec la Ville de Dole, a été adopté à l'automne 2022 : baisse de la température dans la plupart des locaux, fermeture exceptionnelle des bâtiments les moins bien isolés en attendant leur réhabilitation énergétique (comme la médiathèque de Tavaux pour le Grand Dole), extinction nocturne de l'éclairage public, etc. Au vu des très bons résultats obtenus (-17% de consommations d'énergies dès le premier hiver), ce plan est dorénavant reconduit chaque hiver..
- Un réseau de référents transition écologique a été instauré pour faciliter la mise en œuvre de ce plan d'économies d'énergies, mais également d'aller plus loin en sensibilisant l'ensemble des agents aux éco-gestes du quotidien, que ce soit sur les sujets des économies d'énergie, de la prévention des déchets, des économies d'eau ou encore la promotion des modes de transports doux.
- Une flotte de vélos à assistance électrique a également été mise à disposition des agents pour limiter l'usage des véhicules thermiques de service pour les petits déplacements.

- Deux véhicules électriques ont été achetés pour remplacer deux véhicules thermiques.
- La collecte des déchets de la voie Grévy est réalisée par une calèche hippomobile depuis 2021

Des actions de sensibilisation sont également mises en place auprès des enfants via les accueils de loisirs et sites de restauration scolaire : actions de tris, création de jardin à insecte, découverte de la faune et la flore, actions autour de la lutte contre le gaspillage ont été reconduites et impulsées comme l'aménagement de selfs ou bien la mise en place d'une gestion plus efficiente des commandes de repas, etc.

Enfin, des investissements ont également été faits pour aller plus loin dans les économies d'énergies :

- Modernisation et passage en LED de l'éclairage public des ZA depuis 2024 et du parking de l'Hôtel d'Agglomération en 2025.
- Modernisation et passage progressif en LED de l'éclairage intérieur de certains bâtiments (relamping) comme les ALSH et les médiathèques.
- Mise en marche réduite la nuit des centrales de traitement de l'air au sein des gymnases de l'espace Talagrand depuis 2024 (environ 20% d'économies d'énergies).

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et positive au regard de la transition vers une économie circulaire.

## **112. Création d'une Administration Locale Partagée**

Afin de poursuivre les actions de mutualisation et aller plus loin dans sa démarche d'accompagnement et de conseil, la CA du Grand Dole a décidé, lors de son conseil communautaire en date du 29/06/2021, de mettre en place une administration locale partagée avec l'ensemble des communes membres et des collectivités présentes sur son territoire. Pour permettre une gestion cohérente et optimisée des moyens humains au service de l'action publique, des « services communs » ont été créés. 45 communes ont signé la convention d'adhésion aux services communs de la CA du Grand Dole, ainsi que les CCAS de Dole et de Tavaux, le Syndicat Mixte Doubs Loue, le Syndicat des Eaux du Recépage, le SICTOM de la zone de Dole et le SIP de Rochefort-sur-Nenon.

Cette administration locale partagée est directement pilotée par la direction générale du Grand Dole, son service pilotage et coordination ainsi que le service des ressources humaines.

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- Neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

## **113. Développer et renforcer le service de remplacement de personnels au profit des communes**

Le Grand Dole continue sa mise à disposition de personnels administratifs et techniques auprès des communes et syndicats du territoire.

- Mise à disposition de personnels administratifs :

Au 31 août 2025, 18 communes, 7 associations foncières, 1 SIVU, 1 SIVOS et 2 Syndicats ont ainsi pu faire appel à ce service de remplacement, dont certains à plusieurs reprises dans l'année. Les motifs de ces remplacements ont été divers : arrêts maladie de la secrétaire en poste, congés annuels, départ en retraite, mutation, etc.

Du 01/10/2024 au 31/08/2025, 15 secrétaires différentes ont été mises à disposition dans les communes de la CA du Grand Dole. Au total, ce sont 13 271 heures de travail dans les communes qui ont été effectuées, pour un montant de 392 416 € facturés aux communes bénéficiaires.

- Mise à disposition de personnels techniques :

Au 31 août 2025, 14 communes ont sollicité la CA du Grand Dole pour la mise à disposition d'agents techniques. Au total, 8 534 heures de travail ont été réalisées dans les communes, pour un montant facturé de 264 540 € aux collectivités bénéficiaires.

Moyens humains et pilotage de l'action mis en œuvre en 2025 :

- Services techniques pour la gestion des plannings des agents,
- Service pilotage pour la gestion des demandes et le suivi de la facturation aux communes,
- Service ressources humaines pour le lien administratif et le suivi du dossier des agents

Ce dispositif satisfait l'ensemble des parties prenantes à ce jour, avec de très bons retours des communes et syndicats bénéficiaires, comme des agents mis à disposition.

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ; neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations au vu de la solidarité permise par ce dispositif ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

## **Aménager le territoire de façon cohérente et équitable**

L'aménagement du territoire doit se penser et se construire de manière cohérente et équilibrée afin de permettre à l'intercommunalité de définir et mettre en œuvre des politiques publiques répondant au mieux aux besoins des habitants.

### **114. Révision du PLUI**

Une procédure de révision allégée du PLUI a été approuvée en 2024 dans le but de corriger certaines règles ou certains zonages (justification de la bonne prise en compte du SRADDET, passage en Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers qui doit émettre un avis dès lors que l'évolution du PLUI projette de réduire des espaces agricoles ou naturels, étude d'identification de zones humides, etc.).

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- neutre au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux par rapport au PLUI approuvé ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

### **115. Garantir un même niveau d'accessibilité au sein du territoire et structurer un maillage territorial pertinent et cohérent avec les enjeux de proximité**

La compatibilité du PLUI a été évaluée au regard du SRADDET actuel, approuvé le 16 septembre 2021. La structuration des politiques d'aménagement autour des polarités du territoire est l'un des axes à affiner dans le Grand Dole selon l'évaluation fournie par les services de la Région.

En parallèle, des réflexions sur les transports contribuent également à cet objectif, avec par exemple un projet de maillage intercommunal cohérent concernant la politique cyclable et une collaboration plus étroite avec les communes : le projet est déjà initié avec principalement la réflexion et aménagement de liaisons départementales entre les différentes voies vertes qui traversent le territoire (voie Grévy, Euro véloroute 6, voie de la Bresse, etc.), mais le Grand Dole prévoit d'aller plus loin sur ces liaisons cyclables intercommunales afin de répondre aux besoins des trajets du quotidien avec la révision en cours de son schéma des modes doux.

Le travail de l'Office du Commerce et de l'Artisanat du Grand Dole contribue également à l'atteinte de cet objectif en favorisant les commerces de proximité, y compris dans les communes du territoire.

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique en limitant le déplacement des personnes ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

## **Coopérer avec les territoires voisins**

La coopération territoriale a pour but de favoriser le développement équilibré du territoire, en favorisant une gestion commune des problématiques locales et des échanges sur les bonnes pratiques en matière de développement urbain et rural, de développement des relations économiques et de mise en réseau de tous les acteurs.

## **116. Rédaction d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**

Une première réunion d'information et de formation avait été organisée au sujet d'un futur SCoT à l'échelle du Pays Dolois en 2022.

Elle n'a pas connu de suite immédiate en raison des lois sur la sobriété foncière et la règle du « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) qui ont déplacé les discussions, avec en particulier la nécessité de négocier avec la Région, collectivité chargée de la territorialisation des objectifs nationaux.

Par ailleurs, plusieurs intercommunalités du Pays Dolois, en particulier les Communautés de communes Jura Nord et de la Plaine Jurassienne, souhaitaient d'abord achever leur PLUI avant d'ouvrir le dossier SCoT.

Cette étape étant franchie, le Bureau du Pays Dolois, réuni le 9 Juillet 2025, a décidé de lancer les démarches préparatoires à l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Il a choisi la formule du syndicat mixte fermé pour porter le projet.

Il souhaite que le périmètre retenu soit celui du Pays Dolois, compte-tenu de la dynamique du territoire, de la pertinence géographique et socio-économique, des logiques de bassins d'emploi et de déplacements du quotidien, et de la volonté des élus locaux d'avancer ensemble.

Depuis la réunion du Bureau du Pays Dolois, de nombreux échanges entre les élus, les techniciens et les services de l'Etat ont eu lieu au second semestre 2025 pour préparer les bases juridiques et organisationnelles du futur SCoT.

Une réunion des 124 maires du Pays Dolois a eu lieu le 6 novembre 2025 à l'aéroport de Dole-Tavaux. Le Conseil de Développement du Pays Dolois, instance de concertation citoyenne, a été consulté le 21 novembre 2025.

### Évaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

### Poursuite de l'action en 2026 :

En 2026, le projet de SCoT devrait avancer de façon significative avec la création et l'installation du syndicat mixte du SCoT du Pays Dolois. Celui-ci aura pour objet l'élaboration et l'approbation du SCoT, puis le suivi de sa mise en œuvre et la vérification de la concordance des différents documents d'urbanisme mis en œuvre à l'intérieur de son périmètre.

## **117. Renforcer les liens et interactions entre les intercommunalités du Pays Dolois - Pays Pasteur**

L'association Pays Dolois – Pays de Pasteur réunit le Grand Dole et trois intercommunalités voisines du Jura : les communautés de communes Jura Nord, de la Plaine Jurassienne et du Val d'Amour.

Elle facilite le dialogue entre leurs élus et leurs agents. Les Présidents peuvent ainsi échanger leurs points de vue, coordonner leurs positions, éviter les chevauchements et les doublons.

En 2025, les travaux du Pays Dolois ont porté sur :

- L'alimentation de proximité et de qualité, avec le Projet Alimentaire de Territoire (PAT)
- L'attractivité médicale, la coordination des professionnels de santé, la prévention, avec le Contrat Local de Santé (CLS)
- L'amélioration de l'accueil du public en Forêt de Chaux
- L'aménagement de micro-prairies en Forêt de Chaux pour restaurer la continuité écologique
- Les enjeux partagés de mobilité
- La préparation du futur Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

En outre, le Pays Dolois est en charge du Conseil de Développement du territoire. Instance de participation citoyenne obligatoire pour le Grand Dole, il compte 40 membres, 20 hommes et 20 femmes, issus de la société civile, reconnus pour leurs engagements dans les milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs. Le Conseil de Développement s'est réuni à trois reprises en 2025.

De plus, le Pays Dolois pilote le contrat « *Territoires en action* ». Signé par la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Pays Dolois, la Communauté d'agglomération du Grand Dole, les Communautés de communes Jura Nord, de la Plaine Jurassienne, du Val d'Amour, ainsi que la Ville de Dole, il permet d'obtenir le soutien financier de la Région pour des projets du territoire

Lesdits projets doivent répondre à l'un des objectifs suivants :

- Accompagner le territoire dans l'adaptation au changement climatique
- Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population
- Faciliter l'accès à la santé pour tous
- Favoriser les mobilités durables du quotidien

Les projets soutenus remplissent des écoconditions.

Ainsi, le contrat « territoires en action » a permis d'obtenir des aides de la Région pour les projets suivants :

- Construction du nouvel accueil de loisirs d'Authume (392.000€)
- Parc urbain de Dole (800.000€)
- Schéma Directeur Cyclable du Grand Dole (271.750€)

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- neutre au regard de la protection de la biodiversité ;
- positive au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- neutre au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.

### **118. Renforcer la collaboration avec les intercommunalités du Pôle Métropolitain Centre Franche- Comté**

A l'échelle régionale, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est membre du Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté qui regroupe également les Communautés d'Agglomération ou de Communes de Lons-le-Saunier, Besançon, Pontarlier, Vesoul et Morteau. Il s'agit d'un syndicat mixte qui a pour but de porter des projets de réflexion et opérationnels dans les domaines suivants : aménagement/environnement, culture, tourisme, développement économique, aménagement numérique, santé et transport/mobilité.

Le Pôle Métropolitain, par une convention avec la Région, accompagne la mise en œuvre du volet urbain du programme européen FEDER, et est "l'organisme intermédiaire" dans sa mise en œuvre.

Dans le cadre d'un accompagnement financier de l'Europe au titre du fonds FEDER, plusieurs dossiers de subvention de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sont en cours de dépôt pour les projets suivants : création d'un parc urbain en rive gauche du Doubs, développement de pistes cyclables et réhabilitation énergétique d'un bâtiment de l'ancien CE Solvay.

Evaluation des avancées 2025 au regard des 5 thématiques du développement durable :

- positive au regard de la lutte contre le changement climatique ;
- positive au regard de la protection de la biodiversité et des milieux ;
- neutre au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et générations ;
- positive au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- et neutre au regard de la transition vers une économie circulaire.